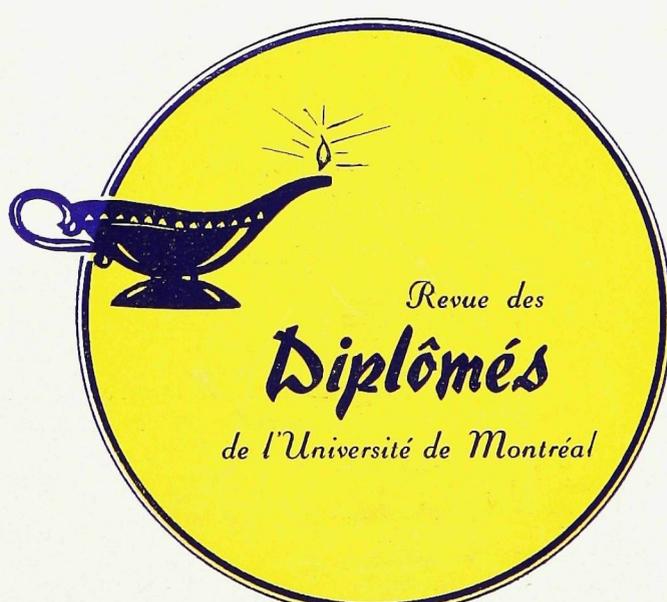


L'ACTION UNIVERSITAIRE



VOLUME V - No 1
Septembre 1938

Association Générale des Diplômés de l'Université de Montréal

Comité d'honneur:

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec
Le cardinal-archevêque de Québec
L'archevêque de Montréal, chancelier de l'Université
Le président général de l'Université
Le recteur de l'Université
Le président de la Commission d'Administration de l'Université
Le premier ministre de la province de Québec
Le secrétaire de la province de Québec
Son Honneur le maire de Montréal

Comité exécutif:

Me Arthur Vallée (Droit), président.
Docteur Louis-Charles Simard (Médecine), 1er vice-président.
Docteur Denis Forest (Chirurgie dentaire), 2e vice-président.
M. Hermas Bastien (Philosophie), secrétaire.
M. Henri Proulx (Pharmacie), trésorier.
Docteur Stephen Langevin, ancien président.
Le rédacteur en chef de *L'Action Universitaire*.

Conseil général:

Les membres du comité exécutif et les délégués suivants:
Théologie: MM. Irénée Lussier et Gér. Chaput, p.s.s.
Droit: Me Charles-Emile Bruchesi et Me Roger Brossard (délégués provisoires).
Médecine: Docteur Donatien Marion et Docteur Jean Saucier.
Philosophie: Mlle Juliette Chabot et le Docteur Ant. Barbeau.
Lettres: MM. René Guenette et Jean-Marie Gauvreau (délégués provisoires).
Sciences: Docteur Georges Préfontaine et M. Philippe Montpetit.
Chirurgie dentaire: Docteur Armand Fortier et Docteur Gérard Plamondon.
Pharmacie: MM. Marius Létourneau et Henri Lanouette.
Sciences sociales: Me Fernand Chaussé et Me Alfred Labelle.
Agriculture: MM. Fernand Corminboeuf et Aimé Gagnon (délégués provisoires).
Médecine vétérinaire: Dr Georges Rajotte et Dr Bernard Lasalle, délégués provisoires.
Illes E. Commerciales: MM. Jean Nolin et Gérard Parizeau.
Optométrie: MM. Arm. Messier et Roland de Montigny.
M. Jules Labarre, assistant-secrétaire.
Le président de l'Association générale des étudiants.

Comité du Fonds des Anciens:

MM. Arthur Vallée, Olivier Lefebvre, Docteurs Edmond Dubé, Damien Masson, Eudore Dubeau, Stephen Langevin, Louis-Charles Simard, M. Henri Groulx, trésorier.

L'Action Universitaire:
Hermas Bastien, directeur.

Vérificateur honoraire:
Jean Valiquette (H.E.C.)

Nos Anciens et la Politique

Sénateurs

BEAUBIEN, Charles-Philippe	Droit 1894	FAUTEUX, G.-André	Droit 1900
BOURGEOIS, Charles	Droit 1904	LACASSE, Gustave	Médecine 1913
DANDURAND, Raoul	Droit 1883	RAINVILLE, Joseph-H.	Droit 1900

Députés aux Communes

(Election du 14 octobre 1935)

BERTRAND, Ernest	Droit 1915	Montréal-Laurier	FERRON, Emile	Droit 1922	Berthier-Maskinongé
CARDIN, P.-J.-A.	Droit 1908	Richelieu-Verchères	FONTAINE, T.-A.	Droit 1917	Saint-Hyacinthe-Bagot
CASGRAIN, Pierre-F.	Droit 1910	Charlevoix-Saguenay	FOURNIER, Alphonse	Droit 1923	Hull
CRETE, J.-A.	Optométrie 1912	Saint-Maurice-Lafleche	LACOMBE, Liguori	Droit 1922	Deux-Montagnes
DENIS, Azellus	Droit 1929	Montréal-Saint-Denis	LEDUC, Rodolphe	Chir. dent. 1924	Wright
DESLAURIERS, Hermas	Médecine	Montréal-Sainte-Marie	RAYMOND, Maxime	Droit 1908	Beauharnois
FERLAND, C.-Edouard	Droit 1917	Joliette-L'Assomption-Montcalm	THAUVETTE, Jos.	Médecine 1901	Vaudreuil-Soulanges
			WERMENLINGER, E.-J.	Génie civil 1911	Montréal-Verdun

Conseillers législatifs

CHAMPAGNE, Hector	Droit 1884	DuTREMBLAY, Pamphile	Droit 1901
DANIEL, Joseph-F.	Droit 1896	LEMIEUX, Gustave	Chirurgien dentaire 1894

Députés à l'Assemblée législative

(Election du 17 août 1936)

BARRETTE, Hermann	Droit 1920	Terrebonne	LANGLAIS, Horm.	Sc. com. 1914	Illes-de-la-Madeleine
BELANGER, J.-G.	Optométrie 1920	Dorion	LEDUC, F.-J.	Génie civil 1914	Laval
BERCOVITCH, Peter	Droit 1906	Saint-Louis	MONETTE, Philippe	Droit 1913	Laprairie
BERTRAND, Chas-Aug.	Droit 1915	Laurier	PAQUETTE, J.-H.-A.	Médecine 1913	Labelle
BOYER, Auguste	Droit 1920	Châteauguay	POULIOT, Camille	Médecine 1924	Gaspé-Sud
DUBE, A.	Médecine 1926	Rimouski	SAUVE, Jean-Paul	Droit 1930	Deux-Montagnes
DUGUAY, Léo	Chir. dent. 1926	Lac-Saint-Jean	TELLIER, Maurice	Droit 1920	Joliette
DUPLESSIS, Maurice	Droit 1913	Trois-Rivières	TACHE, Alex.	Droit 1923	Hull
HAMEL, Philippe	Chir. dent. 1907	Québec-Centre	TRUDEL, Marc	Médecine 1922	Saint-Maurice

NOUS COMPTONS SUR EUX

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

THEOLOGIE — DROIT — MÉDECINE — PHILOSOPHIE
— LETTRES — SCIENCES — CHIRURGIE DENTAIRE —
PHARMACIE — SCIENCES SOCIALES, ÉCONOMIQUES
ET POLITIQUES — GENIE CIVIL — AGRICULTURE
MÉDECINE VÉTÉRINAIRE — COMMERCE —
OPTOMETRIE — ENSEIGNEMENT CLASSIQUE —
ENSEIGNEMENT MODERNE — PÉDAGOGIE—MUSIQUE
— DESSIN — ART MENAGER — TOURISME —
ÉLOCUTION — ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES
GARDES-MALADES — HYGIÈNE SOCIALE APPLIQUÉE.



Pour tous renseignements, s'adresser au

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1265, rue Saint-Denis Montréal

Le Cercle Universitaire de Montréal

(Fondé en 1918)

Bureau élu le 10 mai 1938

Président: M. J-EDOUARD LABELLE

Secrétaire: M. LEON LORRAIN

Vice-Président: M. C.-O. MONAT

Trésorier: M. JEAN VALIQUETTE

Membres du Conseil

ERNEST CHARRON
AIME COUSINEAU
EUDORE DUBEAU

PAUL GAGNON
HENRY LAUREYS
DONATIEN MARION

LESTER MERCIER
RENE MORIN
GERARD PARIZEAU

GUILLAUME ST-PIERRE
JEAN SAUCIER

Conseillers adjoints

MM. A. DUPERRON, P.-E. LAFONTAINE, DOMINIQUE PELLETIER, GERARD PLAMONDON, L.-C. SIMARD.

Personnel des Comités

Régie interne

MM. E. CHARRON, A. COUSINEAU, E. DUBEAU,
H. LAUREYS, L. LORRAIN, C.-O. MONAT,
JEAN VALIQUETTE.

Jeux

MM. R. CHENEVERT, E. LANGLOIS, Y. LAURIER,
D. MARION, JEAN SAUCIER,
L.-C. SIMARD.

Bibliothèque

MM. E. BEAULIEU, L. LORRAIN, G. PELLETIER,
A. VALLEE.

MM. A. BAILEY, J. FICHET, J.-U. GARIÉPY,
J.-L. LACASSE, L.-A. MAGNAN.

Le président du Cercle est de droit membre de tous les comités.

Vérificateur: M. LOUIS TROTTIER.

LE CERCLE UNIVERSITAIRE (LIMITÉE)

(Fondé en 1924)

Président: M. EUDORE DUBEAU

Membres du Conseil:

Trésorier: M. AIME COUSINEAU

MM. E. R. DECARY

ALPHONSE FERRON

Secrétaire: M. GEORGES PELLETIER

Vérificateur: M. LUCIEN FAVREAU



Cherchez-vous un "Red Cap"?
Non . . . une "Sweet Cap".

CIGARETTES SWEET CAPORAL

"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé."

Maison fondée en 1901

ROUGIER FRÈRES

Compagnie Incorporée

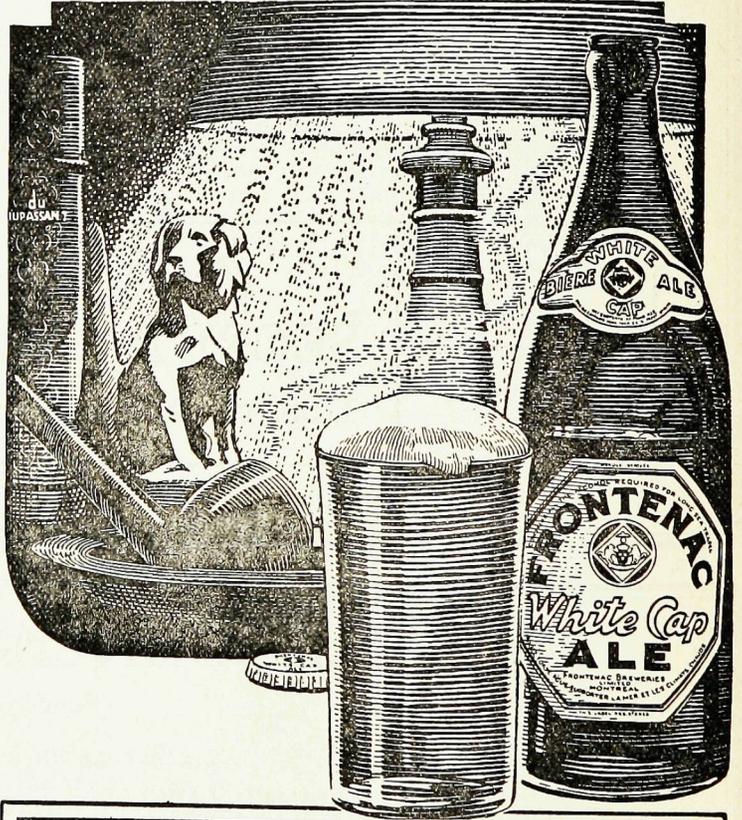
IMPORTATEURS DE
• SPÉCIALITÉS •
PHARMACEUTIQUES

Représentants au Canada des
principales maisons de France

SIÈGE SOCIAL :

350, RUE LEMOYNE
à MONTRÉAL

Le Choix des Connaisseurs



La bière **Frontenac**
White Cap

La Reine des Bières

L'ACTION UNIVERSITAIRE

REVUE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DIPLÔMÉS DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

Toilette nouvelle.....	4
<i>Hermas Bastien</i>	
Des stipulations de non-responsabilité.....	5
<i>Jacques Perrault</i>	
La vie universitaire au Canada.....	9
“ “ à l'étranger.....	12
Aspects économiques de la botanique.....	13
<i>Jacques Rousseau</i>	
Chez les anciens.....	17
Ce que les anciens écrivent.....	19

Il importe de différencier nettement la responsabilité au point de vue moral de la responsabilité envisagée au point de vue juridique. La Morale et le Droit ont tous deux pour fin le bien de l'homme. Mais, tandis que la Morale édicte ses règles pour la conduite de l'individu dans ses relations avec Dieu et son prochain, avec sanctions psychologiques ou religieuses, le Droit réglemente la conduite de l'homme considéré au regard des autres hommes et de sa vie en société, ses règles pouvant être imposée par la contrainte.

ment l'intention du législateur de créer deux ordres distincts de responsabilité.

III

C'est à la responsabilité ainsi entendue que se rattache le sujet de cette thèse.

Cette responsabilité, devenue parfois si lourde à raison des complexités de la vie moderne, il était inévitable que les hommes cherchaient à l'écarter.

DURANT LEUR VIE MÊME...

certaines hommes d'affaires ou de profession, accaparés par leur travail, ont soin de recourir aux sociétés de trust pour l'administration de leurs biens.

Ne croyez-vous pas sage d'assurer aux vôtres la protection dont vous les entourez maintenant, en faisant votre testament sans tarder et en choisissant un exécuteur testamentaire responsable et permanent.

CONSULTEZ DÈS MAINTENANT

Le
**SUN
TRUST**
Limitée

HERVE PREVOST,
gérant général,
10 ouest, rue St-Jacques,
Montréal.
J.-ALP. FUGERE,
gérant local,
132, rue St-Pierre,
Québec.

Pour votre santé, vous consultez le médecin ?

A notre époque de spécialisation, la profession d'assureur-conseil exige des études sérieuses. Tout autant qu'un médecin, chacun de nos agents a reçu une instruction complète—chacun est en mesure de vous tracer un programme d'assurances approprié exactement à vos besoins véritables.

Pas d'exagération, du sérieux pour résoudre *votre problème le plus sérieux*: la protection de votre famille et celle de votre retraite.

Consultez les assureurs-conseils de

The **DOMINION LIFE**
ASSURANCE COMPANY



EDIFICE DOMINION SQUARE
MONTREAL

PAUL BABY EMILE DAoust A.J. PINARD
Gérant Provincial Gérants Adjoints

SUCCESSALES A

QUEBEC - TROIS-RIVIERES
SHERBROOKE

AGENTS DANS TOUTE LA PROVINCE

La bière que votre arrière grand-père buvait.



MOLSON

Cette bière fameuse est fabriquée par la famille Molson, à Montréal

D E P U I S 1 7 8 6

Le *petit* atelier
outillé comme un
grand

*Ses
réalisations
typographiques
assurent à la
clientèle une
originalité qui
tient
de l'exclusif*

**LE COURRIER
DE SAINT-HYACINTHE**

Au service du public depuis 1853

Mais précisément est-il juridiquement permis dans le droit de la province de Québec de se libérer d'avance d'une responsabilité que l'on peut encourir par suite d'un contrat, d'un délit ou d'un quasi-délit?

C'est le problème que j'ai cherché à résoudre.

IV

Ces stipulations de non-responsabilité je les ai traitées principalement en regard de la responsabilité contractuelle et délictuelle.

Il y a également la responsabilité découlant de la loi seule et prévue à l'article 1057 du Code civil, celle par exemple d'un tuteur. Mais ce troisième ordre de responsabilité, celle qui découle de la violation des obligations imposées par la loi seule, n'entraîne pas dans le cadre de cette thèse, puisque les conventions ne peuvent pas, en principe, aller à l'encontre des règles imposées par le législateur.

V

Quels modes peuvent adopter les individus, quelles stipulations peuvent-ils arrêter pour essayer de s'exonérer à l'avance d'une responsabilité future?

Relativement à cette exonération de responsabilité il y a tout un domaine couvert par le législateur, soit législateur québécois, soit législateur fédéral.

En dehors de ce domaine régi par la législation reste le champ des conventions intervenant entre les individus et celui où certains faits illicites posés par les hommes peuvent faire encourir une responsabilité.

Comment, en pratique, se présente cette tentative d'écarter la responsabilité?

S'il s'agit d'un contrat entre deux individus, le débiteur, promettant de donner ou de faire quelque chose, voudra inclure dans cette convention une stipulation par laquelle il est entendu qu'il ne sera pas responsable s'il n'exécute pas ses obligations ou s'il cause des dommages à l'autre partie contractante.

S'il s'agit d'un délit ou d'un quasi-délit, c'est-à-dire d'un fait illicite posé en dehors des conventions, un individu, prévoyant, par exemple, qu'à raison de l'exercice de telle industrie ou de tel commerce, il pourrait causer préjudice à autrui, essaiera, par une déclaration ou un avis public, de se dégager d'avance de cette responsabilité possible.

Le problème à résoudre c'est donc de savoir si deux parties dans un contrat peuvent écarter leur responsabilité contractuelle et si, en dehors du domaine des conventions, l'un peut également par un avis unilatéral s'exonérer d'une responsabilité délictuelle.

VI

Ces stipulations de non-responsabilité prennent place à côté d'autres moyens juridiques imaginés pour atténuer la responsabilité des individus, par exemple, l'imprévision amenant la révision des contrats et l'assurance des fautes. Ce sont là des théories juridiques développées en ces dernières années et qui finiront vraisemblablement par modifier considérablement les effets de la responsabilité telle qu'on la comprenait autrefois,

Avant de nous demander quelle attitude juridique doit adopter un juriste moderne au sujet de ces clauses d'exonération de responsabilité, voyons ce qu'en pensèrent les juristes des siècles passés.

Ces clauses de non-responsabilité dont on parle tant aujourd'hui sont entrées dans le domaine juridique sans faire grand bruit.

Certains textes du droit romain nous autorisent à croire qu'elles étaient alors acceptées et reconnues valables, sauf au cas de dol.

Dans l'ancien droit français, celui qui précéda le Code Napoléon, on ne trouve pas de théorie juridique se rapportant exclusivement à des stipulations de non-responsabilité. Cette question paraît avoir été étudiée relativement à l'assurance maritime. L'Ordonnance de la Marine de 1681, traitant de l'assurance maritime, posait, en principe, que les dommages provenant du fait de l'assuré n'étaient point à la charge de l'assureur. Et les juristes de l'ancien droit prétendaient que les parties ne pouvaient pas, par stipulation particulière, déroger à ce principe. Ils le tenaient pour une règle d'ordre public.

Les clauses de non-responsabilité devinrent d'un usage général au siècle dernier. Elles furent adoptées à raison du développement industriel, commercial et financier, bref du progrès matériel formidable du 19^e siècle. L'activité humaine s'intensifiant et s'étendant de façon prodigieuse, les accidents se multiplièrent en proportion. Pour ne pas être écrasés par les responsabilités qui elles aussi augmentaient sans cesse, les commerçants, les industriels, tous ceux qui participaient et profitaient de ce progrès, voulurent se soustraire aux conséquences de leurs actes. D'où, entre autres innovations juridiques, les clauses d'irresponsabilité.

Mais tous les juristes ne s'inclinèrent pas aisément devant ces théories nouvelles.

En France, ce n'est qu'en ces dernières années que certains civilistes reconnurent la validité des clauses de non-responsabilité. Les tribunaux français, notamment la Cour de Cassation, continuent d'y être opposés.

L'Angleterre reconnut très tôt la validité de ces conventions de non-responsabilité. Dès 1830, une loi, le *Carrier's Act*, reconnaissait et réglementait cette validité.

Dans notre province, ces stipulations apparurent de bonne heure, puisqu'en 1857 notre Cour supérieure à Montréal refusait d'en reconnaître la légitimité. Lors de la rédaction de notre Code civil, l'article 1676 permit aux voituriers de se dégager sous certaines conditions de leur responsabilité. Mais la jurisprudence des cours québécoises suivant la doctrine et la jurisprudence françaises, rejeta, en dehors du cas prévu par 1676 C.C., les clauses d'exonération de responsabilité.

En 1897, la situation changea. La Cour suprême décida, dans la cause de *Glengoil SS. Co. v. Pilkington* que la convention, libérant un contractant de sa responsabilité (autre que celle provenant du dol) n'était pas contraire à l'ordre public dans la Province de Québec mais au contraire tout à fait licite.

À partir de cette date, notre jurisprudence s'orienta dans un autre sens et se montra plus favorable, qu'elle ne l'avait été auparavant, à certaines stipulations de non-responsabilité. Notre Cour d'appel, notamment,

s'est toujours conformée depuis à cette directive de notre Cour suprême. Nous dirons dans un instant l'état actuel de la question dans notre droit québécois et la solution qui nous paraît préférable.

VIII

Avant d'apprécier la légalité des modifications conventionnelles de la responsabilité, il faut rechercher si le législateur n'a pas d'avance réglementé cette responsabilité et, du même coup, soustrait aux individus le droit d'en convenir. Ce n'est qu'en dehors du champ couvert par les lois établissant ou écartant ou limitant la responsabilité que les particuliers peuvent essayer de préciser les conséquences de l'inexécution de leurs obligations.

Avant de discuter la question théorique de savoir jusqu'à quel point les contractants peuvent limiter leur responsabilité soit contractuelle soit délictuelle, il est donc nécessaire de savoir si le législateur n'a pas définitivement réglé cette question, soit en prohibant dans certains cas les clauses que nous étudions, soit en en fixant l'emploi, la portée et l'effet, soit, enfin, en les rendant inutiles en décidant que certains actes, certains faits juridiques ne feraient naître qu'une responsabilité limitée, déterminée à l'avance par la Loi dans sa cause et ses effets ou même que ces actes et faits juridiques n'entraîneraient aucune responsabilité.

Lorsque l'on parle du législateur dans la province de Québec, on parle presque d'un être semblable à l'hydre aux cent têtes.

Nos lois naissent (à Londres,) à Ottawa et à Québec. Nos municipalités peuvent légiférer soit en vertu de la loi qui les régit, soit parce que ce pouvoir leur fut conféré par une charte spéciale. Certaines grandes corporations privées, certains corps publics (Commission des chemins de fer, Commission des services publics, Régie de l'électricité, etc.) ont aussi le droit d'édicter des règlements qui ont force de loi. Comme tous ces statuts, lois et règlements ne sont pas rédigés et promulgués selon une inspiration unique et qu'elles sont faites non comme des parties du grand tout législatif, mais plutôt comme des êtres qui n'ont pas à tenir compte de leurs semblables, c'est-à-dire les lois existantes, il s'en suit qu'il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, d'exposer en une synthèse précise et compréhensive nos lois qui régissent un sujet particulier, comme par exemple les clauses de non-responsabilité.

Il va sans dire que l'exposé des principes de notre droit positif est compliqué par l'interprétation et l'opi-

nion qu'en donnent des tribunaux de composition et d'inspiration aussi diverses que sont le Conseil Privé, la Cour suprême, la Cour d'appel et nos cours de première instance.

En dépit de ces difficultés il reste, du moins, pour nous en tenir au sujet de cette thèse, un domaine où le législateur a lui-même admis le principe juridique de la limitation de responsabilité.

Dans notre province, il faut, à ce point de vue, considérer tout d'abord les dispositions de notre Code civil, qui est encore à la base de notre système juridique. Adopté en 1866 par le parlement du Canada Uni alors investi des pouvoirs divisés depuis entre le gouvernement fédéral et les législatures provinciales, notre Code civil mentionne plusieurs cas pour lesquels le législateur a cru bon de faire exception aux principes généraux, et de déclarer que certaines personnes n'encourraient aucune responsabilité à raison de quelques-uns des actes qu'elles poseraient.

Ainsi le ministre protestant qui célèbre un mariage dans certaines circonstances, le père et la mère qui font une opposition vaine au mariage de leur enfant, ne sont pas responsables des dommages qu'ils peuvent causer.

Nous voyons à l'article 363 la limitation de responsabilité des actionnaires d'une corporation, principe qui eut une portée immense sur la structure et le développement de l'économie du monde moderne et que nous retrouvons dans les lois fédérales et provinciales des compagnies.

Au titre de la vente, le Code civil permet, dans une certaine limite, les clauses de non-responsabilité relativement au danger d'éviction et aux vices cachés. Dans ce domaine purement contractuel, le législateur crut pouvoir permettre au contractant de s'exonérer à l'avance de la responsabilité imposée par le Code au vendeur.

Le cas du voiturier est réglé par l'article 1676, qui lui permet, de façon restreinte, de se dégager de sa responsabilité. Cet article avait, jusqu'en 1897, été interprété comme limitant le droit de stipuler irresponsabilité. La Cour suprême changea cette interprétation et l'on ne considère plus 1676 comme étant d'ordre public.

Ajoutons que le législateur québécois s'est préoccupé de la question de limitation de responsabilité lorsqu'il traita des hôteliers et des associés commanditaires et surtout, pourrait-on dire lorsqu'il rédigea le titre de la prescription.

(suite à la page 16)

"SERVICE D'OPTIQUE"
TAIT-FAVREAU, LIMITÉE

L. FAVREAU, O.O.D., PRÉSIDENT

"Service Optométrique"

EXAMEN DE LA VUE • TROUBLES MUSCULAIRES DE L'OEIL • AJUSTEMENT DES VERRES

Le spécialiste LORENZO FAVREAU, O.O.D., et ses assistants

PIERRE CREVIER, Ba.O. et LUCIEN HEBERT, Ba.O.,

OPTOMÉTRISTES ET OPTICIENS LICENCIÉS • "BACHELIERS EN OPTOMÉTRIE"

Bureau Centre:

265, est, RUE STE-CATHERINE—LA. 6703

Bureau du Nord:

6890, ST-HUBERT—CA. 9344

La vie universitaire au Canada

➤ A la Faculté de Médecine

Le professeur Albert Lesage, rédacteur en chef de *l'Union Médicale du Canada*, a été nommé Doyen de la Faculté de Médecine, à l'assemblée du 12 juillet.

Le docteur Albert LeSage consacre dans *l'Union Médicale* du mois d'août un article sur les médecins, professeurs à la Faculté de Médecine, pour qui l'heure de la retraite vient de sonner: le professeur T. Parizeau, docteur en Médecine de la Faculté de Paris, chevalier de la Légion d'honneur; le professeur Aldègue Ethier, ancien élève de Récamier, à l'hôpital Saint-Joseph à Paris, chef du service de Gynécologie à Notre-Dame; le professeur Damien Masson, ancien élève de Lille, docteur en Médecine de l'Université de Paris, chevalier de la Légion d'honneur; le professeur J.-E. Dubé, docteur en Médecine de l'Université de Paris, chevalier de la Légion d'honneur, ancien élève de Potain et de Varnier.

Le docteur G.-H. Baril devient directeur général des études de la Faculté de Médecine. Il annonce la promotion ou la nomination de quatre professeurs. Son Excellence Mgr Georges Gauthier, chancelier de l'Université, a sanctionné les nominations que voici:

le docteur Oscar Mercier devient professeur titulaire d'urologie; le docteur Wilbrod Bonin est nommé professeur agrégé en histologie et en embryologie; le docteur Jean-Marie Roussel, médecin-légiste, est nommé assistant au cours de médecine légale et de toxicologie; le docteur Georges Hébert devient assistant à la clinique médicale à l'hôpital Notre-Dame.

➤ A l'Ecole des Hautes Etudes

Le Gouvernement provincial vient de nommer M. Esdras Minville directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales en remplacement de M. Henri Laureys. Le nouveau titulaire est entré en fonction le 15 août.

➤ Cours et conférences

L'Institut Scientifique Franco-Canadien a terminé les activités de sa douzième année d'existence, année qui a été marquée par la mort de son président fondateur, M. L.-J. Dalbís.

Notre nouveau président, M. Etienne Gilson, professeur de philosophie médiévale à l'Université de Paris, nous annonce pour l'automne de 1938 la venue de plusieurs conférenciers. Parmi ceux-ci mentionnons:

Le docteur L. Nègre, professeur à l'Institut Pasteur, qui donnera un enseignement pratique au laboratoire de bactériologie de l'Université de Montréal pendant dix semaines, de septembre à novembre 1938.

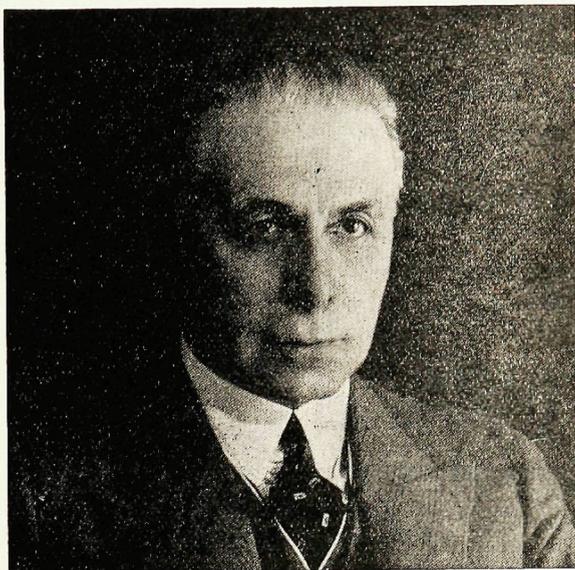
M. A. Dain, professeur à l'Ecole pratique des Hautes Etudes de Paris, qui viendra en octobre prochain donner une série de cours sous les auspices de la Faculté des Lettres. Son enseignement portera sur le grec, et durera dix semaines.

Au mois de novembre, M. Olivier Martin, membre de l'Institut, donnera un cours de quatre semaines sur le "Droit coutumier".

Enfin, M. Etienne Gilson, notre président, viendra au début de décembre donner trois conférences sur l'"Enseignement de la Philosophie".

On nous annonce également la visite de M. Bernard Fay, professeur au Collège de France, qui viendra à Montréal dans le courant de l'automne pour une série de conférences.

Le révérend Père Chenu, professeur au Couvent du Saulchoir (Belgique), continuera, comme les années précédentes, de donner son enseignement au Centre d'Etudes médiévales chez les Dominicains, à Ottawa.



Docteur Albert LeSage

➤ Au barreau canadien

Me L.-Emery Beaulieu, c.r., a été élu président de l'Association du Barreau canadien à son 23^e congrès annuel à Vancouver.

M. Beaulieu, qui était vice-président de l'association du Barreau canadien depuis 1931, succède au sénateur J. W. de B. Farris, de Vancouver, président sortant de charge.

M. Ward Wright, c.r., de Toronto, vice-président de l'Ontario, succède à M. Beaulieu au poste de vice-président national.

M. J. R. Marshall, de Hamilton, a été élu vice-président pour l'Ontario. Tous les autres vice-présidents provinciaux ont été réélus. Ce sont: Colombie canadienne, M. R. L. Maitland, c.r., de Vancouver; Alberta, M. R. Andrew Smith, c.r., d'Edmonton; Saskatchewan, M. D. J. hTom, c.r., de Régina; Manitoba, M. G. H. Aikins, c.r., de Winnipeg; Québec, M. Arthur Vallée, c.r., de Montréal; Ile du Prince-Edouard, M. W. E. Bentley, c.r., de Charlottetown; Nouveau-Brunswick, M. Ivan, C. Rand, c.r., de Moncton; Nouvelle-Ecosse, M. J. M. Stewart, c.r., de Halifax.

M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice, est vice-président honoraire.

UNE ALIMENTATION SAINNE...

facteur de santé

Nos produits — lait, crème, beurre, oeufs, breuvage-chocolat — dont nous garantissons la provenance, la qualité et la manutention soignée, sont à la base de toute alimentation saine et hygiénique.

Notre livreur se tient à la disposition de votre famille. Un simple appel téléphonique suffit.

A. POUPART & CIE LTÉE

1715, RUE WOLFE FRONTENAC 2194

La prévoyance est basée sur l'économie...

La constitution d'une réserve liquide, à l'aide d'un Compte d'Épargne, est un acte de prévoyance tout à fait indispensable.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

accueille avec la même sollicitude les comptes les plus modestes comme les plus importants. Elle encourage la pratique de l'économie et veut être l'amie des épargnants.

Soyez prévoyants et ouvrez un Compte d'Épargne

à

La Banque Provinciale du Canada

*L'homme chic s'habille "sur mesures"
et profite des bas prix de*

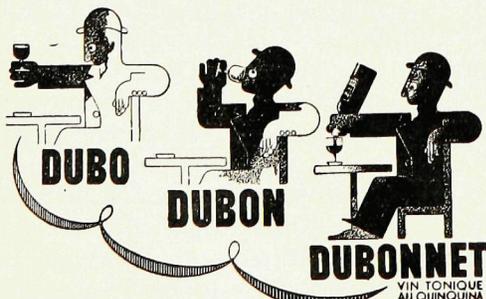
T. Beauregard & Cie

Les Grands Tailleurs du Nord

pour se procurer complets et paletots

\$17.50 à \$55.00

17905, rue SAINT-DENIS Angle Gounod
DUpont 5200



© 1939 A. N. CASSANOVA

La botanique

Les cours à l'Institut Botanique de l'Université de Montréal reprendront bientôt et la collaboration étroite qui unit l'Institut Botanique et le Jardin botanique de Montréal permettra sans doute de nouveaux et intéressants développements.

Les cours à l'Institut botanique forment un cycle de plusieurs années. Le cycle recommence cette année même. Ceux qui projettent de commencer des études supérieures de botanique feront donc bien de s'inscrire cette année plutôt qu'en 1939 ou 1940.

Le congrès des médecins de langue française

C'est au docteur Raymond Turpin, médecin des hôpitaux de Paris, que revint la tâche d'exposer à ses collègues d'Amérique certains développements de la science médicale française.

Le Dr Turpin naquit à Pontoise, le 5 novembre 1895, et dès le début de ses études médicales, il s'orienta vers la médecine infantile. La guerre, au cours de laquelle il fit héroïquement son devoir, une fois terminée, il franchit rapidement les étapes qui jalonnent les concours. Depuis 1929 il est attaché aux hôpitaux de Paris et plus particulièrement au nouvel hôpital Beaujon, à Clichy, l'institution la plus moderne de France. Il est professeur agrégé à la Faculté de Médecine de l'Université de Paris depuis 1934. Il y est chargé du cours de thérapeutique.

Malgré son travail professionnel intense, le Dr Turpin a trouvé moyen de fournir des contributions très substantielles aux principaux traités de médecine, de physiologie, de pédiatrie et de thérapeutique.

Il a publié *La tétanie infantile*, et *Sang et organes hématopoiétiques*.

Divers travaux sur la vaccination antituberculeuse, sur les glandes endocrines et sur la thérapeutique, en collaboration étroite avec son maître Loeper, décidèrent l'Institut Scientifique Franco-Canadien à l'inviter à donner une série de conférences à Québec et à Montréal.

Décoré de la Croix de Guerre, de la Médaille militaire et de la Légion d'honneur, le Dr Turpin, par suite de ses études sur l'hérédité, s'est vu désigné, en 1937, pour organiser à Paris le 1er Congrès de la Fédération Internationale des Sociétés Latines d'Eugénique.

L'office des recherches scientifiques

L'Office des Recherches scientifiques, dont le professeur Paul Riou, de l'École des Hautes Etudes Commerciales, est le président, vient d'accorder plusieurs bourses pour l'étude de sujets divers. Elles ont été accordées à 11 jeunes hommes et à 30 professeurs.

Les boursiers de la première série sont: M. A. M. Lynden, Lyster, étudiant au collège MacDonald, qui fera l'étude des parasites de l'achigan et d'autres poissons du bassin d'Ottawa sous la direction du professeur Cameron, directeur de l'Institut de Parasitologie du Collège MacDonald;

M. Lucien Girouard, qui travaillera sous la direction du professeur Delorme, au laboratoire de l'École des Hautes Etudes Commerciales;

M. Joseph Guénette, sous la direction du professeur Riou, au laboratoire de l'École des Hautes Etudes;

M. Louis-Gaston Herald, à la faculté des sciences de l'Université de Montréal, sous la direction du professeur Jules Labarre;

M. Jacques Tardif, sous la direction du professeur E. Bois, à l'École de Chimie de Québec;

M. Jean Cadieux, sous la direction du professeur L. Lortie, à la faculté des sciences de l'Université de Montréal;

M. l'abbé Armand Courtemanche, sous la direction du Dr Ernest Gendreau;

M. Lucien Delcourt, sous la direction du professeur Jules Labarre, à la faculté des Sciences de l'Université de Montréal;

le frère Irénée-Marie, à l'Institut Botanique de l'Université de Montréal;

M. Ernest Pageau, à l'École Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière;

M. Robert-Deman Duncan, à McGill, sous la direction de MM. Mass et Johnston.

La deuxième série de boursiers comprend uniquement des professeurs.

Le Frère Marie-Victorin, botaniste, professeur à l'Université de Montréal;

M. Jules Labarre, docteur en sciences, professeur à la Faculté des Sciences et à l'École de Pharmacie de l'Université de Montréal;

M. Wynne-Edwards, professeur de sociologie à l'Université McGill, B.A., M.A. (Oxford);

M. Marcel Rinfret, professeur à l'Université de Montréal;

le Père Louis-Marie, professeur à l'Institut agricole d'Oka;

M. Michel-Antoine Pineau, professeur à l'École de l'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière;

M. Fernand Corminboeuf, professeur à Oka;

M. Edouard Brochu, professeur à Oka;

M. Maurice Saint-Pierre, professeur à l'École de Sainte-Anne;

M. Georges Masson, professeur à Oka;

le Frère Hormisdas, F.I.C., professeur à l'École Supérieure Saint-Stanislas;

le Dr Gaston Gosselin, professeur à l'Université de Montréal;

le Frère Cléonique-Joseph, professeur à l'École St-Joseph;

M. Louis-Marie Cloutier, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université Laval;

M. André de Passillé, professeur à l'École Polytechnique;

M. Gérard Delorme, professeur à l'École des Hautes Etudes;

M. Joachim Delorme, professeur à l'École des Hautes Etudes;

M. l'abbé Ovila Fournier, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Montréal;

M. Roger Barré, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Montréal;

M. Joseph Risi, professeur à la Faculté des sciences de l'Université Laval;

M. Lucien Piché, de la Faculté des sciences, à l'Université Laval;

le Frère Chrysostome, professeur à l'Institut Pédagogique St-Georges, Université de Montréal;

M. André-Victor Wendling, professeur à Polytechnique;

M. Emile-A. Lods, professeur-adjoint de physique au Collège MacDonald;

M. J.-Norman Bird, professeur d'agronomie au Collège MacDonald;

M. Ivan-H. Crowell, professeur au Collège MacDonald.

≠ Les boursiers pour 1938-39

M. J.-Philippe Dallaire, de Hull, qui étudiera la peinture à Paris;

Mlle Juanita Riddez, de Montréal, qui étudiera le chant à Paris;

MM. Lucien Robert et Lucien Sicotte, de Montréal, qui étudieront la musique de chambre en France;

M. L. Richard Walker, de Montréal, qui étudiera les mathématiques et la physique en Angleterre;

M. Rhéal Bernard, de Saint-Basile le Grand, qui étudiera l'architecture paysagiste à l'école nationale d'horticulture de Versailles, France.

M. Roger Brien, de Montréal, qui étudiera la littérature en France;

Mlle Juliette Chabot, de Montréal, qui étudiera la bibliothéconomie en France et en Angleterre.

M. Pierre Demers, de Montréal, qui étudiera les sciences physiques et mathématiques à l'École normale supérieure de Paris;

Le Dr Roland Dussault, de Montréal, qui étudiera la médecine générale à Paris;

Le Dr Gustave Ferland, de Beauport, qui étudiera la médecine générale à Paris;

M. Jacques Leduc, de Montréal, qui étudiera les lettres à l'École normale supérieure de Paris;

M. Lionel Lemay, de Montréal, qui étudiera la chimie expérimentale et la biologie animale à Zurich et à Berlin;

Le Dr William Martin, de Québec, qui étudiera la chirurgie en Europe;

M. Jules Payment, de Québec, qui étudiera le violon à New-York;

M. Aurèle Richard, de Québec, qui étudiera le génie forestier à l'Université Cornell, Etats-Unis;

Le Dr Jean-Marie Lemieux, de Québec, qui étudiera la médecine générale à Paris;

M. Pierre-Paul Langis, de Montréal, qui étudiera le droit constitutionnel à l'Université Dalhousie, Halifax;

Le Dr René Simard, de Québec, qui étudiera l'obstétrique et la gynécologie à Paris;

Le Dr Jean Rochefort, des Trois-Rivières, qui suivra des cours d'anesthésie à l'hôpital Bellevue de New-York.

Le Dr Léopold Morrissette, de Montréal, qui étudiera la médecine générale à l'hôpital des docteurs Mayo à Rochester, N.Y.

La vie universitaire à l'étranger

Franklin

Parmi les trois hommes qui dominent le Panthéon de l'histoire des Etats-Unis — Benjamin Franklin, George Washington et Abraham Lincoln — le premier est peut-être celui qui a toujours joui, auprès de ses concitoyens, de la popularité la plus solide et la plus générale, probablement parce que l'Américain retrouve dans la biographie de l'objet de son culte, tout un ensemble de qualités qui lui tiennent à cœur, et parce que cette histoire se détache sur un fond de moralité qui le flatte. Le nom de Benjamin Franklin est devenu, en quelque sorte, un symbole et, les parents le donnent volontiers à leurs enfants, au point qu'il s'est constitué aux Etats-Unis, une "Société des Benjamin Franklin", réunissant des citoyens de toutes les classes.

Il n'est donc pas surprenant qu'en 1824, ait été fondé à Philadelphie, le "Franklin Institute of the State of Pennsylvania". Au cours de plus d'un siècle d'existence, il a fait réaliser des progrès considérables à la science et à la technique. Il décerne périodiquement la médaille Franklin, distinction des plus enviées, et qui échet notamment à Edison, à Marconi et à Einstein. Les recherches de science pure poursuivies sous le patronage du Franklin Institute se font dans les laboratoires de la "Bartol Research Foundation" et de la "Biochemical Research Foundation". Chaque année, plus d'un demi-million de personnes visitent les "Merveilles de la Science", série de plus de 4.000 représentations animées du rôle de la science dans la vie quotidienne. Enfin, un planétarium reproduit les mouvements des astres.

A l'Institut Pasteur

Le nom du professeur G. Bertrand, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Sciences, chef de service à l'Institut Pasteur, dont on vient de fêter le jubilé en une cérémonie à la fois solennelle, intime et émouvante, est connu et respecté dans le monde entier; les adresses qui lui furent remises, les télégrammes qui lui furent envoyés de tous pays, en font foi. C'est que les découvertes extrêmement remarquables qu'il a faites dans des domaines très divers, sont à l'avant-garde de théories qui font, aujourd'hui, autorité. C'est aussi que les 250 chercheurs qui, en trente-neuf ans, se sont succédé au laboratoire de chimie biologique de l'Institut Pasteur, ont su apprécier la maîtrise du professeur et la bonté de l'homme.

Le Pape et la Science

Le vendredi 20 mai, le Saint-Père reçut, dans la salle du Consistoire de Castel-Gondolfo, un groupe de participants au Congrès International de Chimie, qui avaient exprimé le désir de présenter leurs hommages au chef vénéré de l'Eglise, dont l'amour pour la science et la protection éclairée qu'il y accorde sont universellement connus.

Les congressistes furent présentés par S. E. le Prof. Nicola Parravano, membre de l'Académie pontificale des Sciences, académicien d'Italie et président du Congrès; il se fit en même temps l'interprète des sentiments qui animaient tous les assistants.

Dans sa réponse à l'hommage apporté par ses distingués visiteurs, le Saint-Père se plut à s'entretenir longuement avec eux, en traitant, à l'occasion, de l'objet même de leurs recherches scientifiques.

L'auguste Pontife exprima ses vœux de bienvenue les plus cordiaux aux assistants qui étaient venus lui apporter le salut du Congrès International de Chimie.

"C'est là un Congrès, ajouta-t-il, qui pourrait à première vue paraître ne pas devoir intéresser particulièrement un pape, étant donné qu'on y traite de recherches ne se rapportant ni à la dogmatique ni à la théologie, parce que l'on s'y meut sur un terrain exempt de dogmes et de mystères; et pourtant la différence n'est pas si grande: la chimie est une science et il n'est pas de science digne de ce nom qui n'ait, en quelque sorte, elle aussi, ses dogmes et ses mystères."

A ce propos, le Saint Père rappela une parole du célèbre Golgi, qu'il avait connu au temps où tous deux se trouvaient à l'Instituto Lombardo. A ceux qui lui demandaient: "Que dit la science de cette question?" le professeur Golgi répondait: "Ignoramus". Et si l'interlocuteur insistait en disant: "Que dira-t-elle demain?", l'illustre savant répliquait: "Probablement" "Ignorabimus".

Cette réponse était peut-être peu satisfaisante à première vue, mais elle n'en est pas moins pleine de vérité. Jamais, en effet, la science ne pourra répondre autrement, eût-elle même révélé l'existence d'innombrables mystères. Il existe et il existera toujours des profondeurs inexplorees dans le domaine de la nature. Autant de mystères, autant de dogmes, car la science dit bien souvent: "C'est ainsi parce que c'est ainsi".

MAURICE BERNARDIN

JEAN-LOUIS BERNARDIN

ANDRE BERNARDIN

COURTOIS FRÈRES, ENRG.

ASSURANCES

Depuis 1890, ce bureau transige avec une clientèle choisie l'assurance sous toutes ses formes.

Demandez l'examen de vos polices et vos problèmes deviendront les nôtres.

NOS CONTRATS SONT UN GAGE DE SECURITE ET D'INDEMNITE.

1285, RUE VISITATION, MONTREAL.

Tél. Chérier 3195

... ASPECTS ÉCONOMIQUES DES VÉGÉTAUX ET DE LA BOTANIQUE

le règne végétal au service de l'homme et des animaux, — au service de la vie.

par JACQUES ROUSSEAU

DES les premiers jours de sa vie errante sur la terre, l'homme a dû résoudre deux problèmes urgents : la recherche de la nourriture et la protection contre les ennemis implacables que sont les intempéries, les animaux et les hommes eux-mêmes. Cette protection lui est d'autant plus nécessaire qu'il est l'animal dont l'enfance est la plus longue.

C'est dans la plante qu'il a mis d'abord ses espoirs. Mal organisé pour la lutte pour la vie, l'homme a dû renoncer de prime abord à poursuivre les animaux ; mais la plante est fixée : sans poursuite effrénée, sans beaucoup d'efforts, on peut lui demander des aliments, du combustible, un abri. La plante s'est montrée à l'homme, en premier lieu sous ses aspects économiques.

Pour sa subsistance, le règne animal dépend des matières organiques que lui fournissent les êtres vivants ; mais il est incapable d'en faire la synthèse en partant du gaz carbonique de l'air. Pour son approvisionnement en carbone, — et l'être vivant est essentiellement formé de matières carbonées, — l'animal doit s'en remettre au végétal. Grâce à la chlorophylle, qui lui donne sa couleur verte, la plante cueille sans se déplacer le gaz carbonique qui circule librement et le transforme en produits assimilables par l'homme et les autres animaux. Pour la fabrication de sa demeure, de ses ustensiles et des drogues, l'homme peut parfois s'affranchir de la plante, mais pour l'alimentation, le combustible, le vêtement et le transport, il en dépend entièrement. Le sort de l'humanité est lié à la chlorophylle.

Cet asservissement à la plante n'est pas le fait exclusif des sociétés primitives. L'homme perfectionne la machine, simplifie le travail, mais néanmoins, il ne s'affranchit jamais complètement de la nature. Toute mécanisée que paraisse la vie, il n'y a qu'un vernis. Grattez, vous trouverez la plante. On crée de nouveaux besoins, il faut de nouvelles plantes pour les satisfaire. C'est l'histoire du caoutchouc, c'est l'histoire de la fève soja, qui occupent l'un et l'autre une telle place dans l'industrie moderne. Cette dépendance de la plante n'est peut-être pas définitive. La synthèse en laboratoire des matières organiques pourra peut-être révolutionner complètement les modes de vie, mais cet événement se fait attendre.

La nourriture, pour une très grande partie, comprend des produits végétaux. Les céréales sont à la base de toute alimentation. On n'a pas trouvé de substituts pour les légumes et les fruits. Les condiments, tous d'origine végétale, ont dans la cuisine une place de premier plan. Les boissons aromatiques comme le thé, le café, le chocolat, les boissons fermentées, le sucre, sont presque exclusivement des productions végétales. Même le miel, produit par les abeilles, n'est en définitive qu'une réserve de sucre cueilli dans les fleurs. La culture des plantes alimentaires, comme le blé, le riz, le maïs, la canne à sucre, le café, le raisin, alimente le commerce de pays entiers.

L'alimentation carnée est intimement liée à la végétation. C'est aux plantes fourragères et de pâturage que les animaux domestiques empruntent entièrement leur substance organique. Ils ne sont que des intermédiaires entre le végétal et l'homme. Dans les prairies pousse une végétation herbeuse assez dense qui ne peut servir directement de nourriture à l'homme. Aussi les premiers habitants des steppes eurent-ils l'idée de domestiquer des herbivores chargés de transformer l'herbe en viande et de s'y attacher ensuite comme des parasites.

C'est dans les relations des plantes et des animaux que se montre dans toute son ampleur la lutte pour la vie. Pour convertir la plante à son usage, l'animal lui fait constamment la guerre ; mais la plante compense facilement les pertes par une multiplication intense. Il doit exister un équilibre entre la vie végétale et la vie animale : une population ne peut survivre sans cela. Survienne une gelée, une sécheresse, une épidémie d'insectes ou de champignons, la famine suivra.

Tous les organes de la plante n'ont pas une valeur alimentaire égale. On peut même affirmer que la plante dans l'ensemble renferme peu de substances nutritives. Elle utilise dès leur absorption tout ce qui lui est nécessaire à la production d'énergie et à la croissance ; mais comme elle absorbe plus de nourriture qu'il lui en faut pour sa vie immédiate, elle emmagasine le surplus dans des régions déterminées, la graine, les racines, les tubercules et les bulbes notamment. Les réserves des graines leur permettent de développer une plantule ; les réserves des appareils souterrains favorisent une croissance rapide dès les premiers jours du printemps. Ce sont ces réserves accumulées par la plante pour elle-même qui constituent essentiellement les aliments végétaux.

Jusqu'à une époque récente, presque tous les produits médicaux, les narcotiques, les parfums et les teintures étaient d'origine végétale. La plante fournit la majeure partie des textiles servant à la confection des vêtements. Ainsi le coton, le lin, le chanvre, le jute, la soie artifi-

SUCCURSALES :

FITZROY 0609 LACHINE 485-WALNUT 4911 DOLLARD 3566
5327 Drake 89 Victoria 150 Beaubien O.
Côte St-Paul Lachine, P. Q. Montréal

J.-P. DUPUIS, LIMITÉE

Bois et matériaux de construction
Charbon, Huile et Bois de Chauffage

Spécialité: Parquets de bois franc

BUREAU-CHEF:

1084, AVENUE DE L'ÉGLISE VERDUN, P.Q.
TEL. YORK 0928*

cielle. La laine et la soie naturelle, sont les produits d'animaux domestiques, mais ceux-ci dépendent de la végétation.

Le bois et ses sous-produits servent à la construction de demeures, d'instruments, d'armes, de moyens de locomotion comme la barque et le canot et à la fabrication de centaines de produits chimiques. Le bois, le charbon, qui n'est que du bois pétrifié, la tourbe, matière végétale à demi carbonisée, permettent de porter du feu à volonté. La maîtrise du feu, la plus grande date dans le progrès matériel de l'humanité, a donné naissance à l'art culinaire et indirectement à l'agriculture.

Les huiles, le papier, le caoutchouc, qui ont engendré un tel déploiement industriel et dont ne saurait se passer notre civilisation, sont pour la plupart des produits d'origine végétale.

La recherche des plantes économiques a puissamment contribué à l'exploration méthodique du globe. Le voyage de découverte aux quinzième et seizième siècles n'est très souvent qu'une course aux épices et aux bois tinctoriaux. La recherche des épices fut l'un des motifs du voyage de Colomb en 1492. C'est le chemin de l'Asie, — le royaume des épices, — que Jean Talbot cherche à l'est en 1497. La découverte d'un pays fertile en plantes économiques est l'une des préoccupations de Jacques Cartier au cours de ses navigations en Nouvelle-France.

La plante, dont l'homme vit et qui l'a poussé à découvrir le monde, est aussi un puissant facteur de modification des civilisations.

Enlevez à l'Indien du Mexique le maguey, le nopal et le mezquite! Que deviendra sa culture? Le maguey, le centenaire de nos parcs, lui fournit la fibre de manille et des liqueurs alcooliques. Le nopal, un cactus, produit un fruit comestible dont on extrait aussi un sucre. Le mezquite, une légumineuse arbustive, a de très nombreux usages. On en tire une espèce de présure, une substance pour le tannage des peaux, une gomme analogue à la gomme arabique, des cordages, du bois de chauffage ou servant à la fabrication d'outils et d'instruments; des gousses avec lesquelles on produit de la farine et une bière. C'est aussi la principale source du miel sur le plateau désertique.

Enlevez au Séminole de la Floride le Zamia, dont la racine est la source d'un sagou, le Taxodium, grand arbre avec lequel on construit des canots permettant la navigation dans les marécages; le Sabal Palmetto, un palmier qui fournit l'abri des hammocks, la toiture des demeures, un textile pour la fabrication des vêtements, un bourgeon terminal comestible comme le chou, des fruits dont on extrait une mélasse.

Enlevez à l'Indien du nord le bouleau, qui sert à la fabrication des canots et des wigwams et le sapin dont la gomme est utilisée pour calfater les embarcations.

Enlevez à l'Asiatique le riz, à l'Amérindien, le maïs, à l'Ojibwé la zizanie, ou riz sauvage!

Enlevez leur toutes ces plantes, placez ces peuples dans une végétation uniforme. Qu'est-ce qui restera de leur culture individuelle, de leurs institutions, de leur régime social et économique? Il y aura nivellement, tant il est vrai que l'économie politique n'est autre chose que de l'écologie humaine.

Tél. CHerrier 1769

LA CORPORATION DE GAZ TRI-KO-LOR LIMITÉE

JEAN H. DUGAS, Gérant Général

Fabricants d'installations à gaz individuelles

Indispensable dans toutes les localités
et endroits dépourvus de gaz de houille
ou naturel.

4070 STE-CATHERINE EST MONTREAL

NOTRE BEURRE

Sa
QUALITÉ
a fait sa
RENOMMÉE



Dans les basses-terres tropicales, la forêt humide produit de tout; mais elle n'est guère peuplée dans l'ensemble. L'homme primitif, avec ses faibles outils ne peut lutter facilement contre une végétation trop luxuriante.

Les déserts, où la couverture végétale trop maigre ne peut nourrir une population, n'abritent que des pillards nomades qui s'y réfugient entre deux razzias. Les oasis et la bordure des déserts, où l'eau est rare, ne peuvent renfermer des forêts denses; mais avec une irrigation raisonnée, le sol produit de nombreuses plantes comestibles. La production agricole toutefois ne peut être organisée à l'aveugle. Chez les populations des oasis, il n'y a pas de place pour le caprice personnel. La coopération de tous est nécessaire. C'est ainsi que les civilisations sont nées du désir de s'unir pour maîtriser l'eau. La Mésopotamie, établie entre un désert et un marécage est un oasis. Par l'irrigation, les Indiens ont transformé en oasis une partie du plateau central du Mexique.

Dans les prairies herbeuses, il a fallu domestiquer des herbivores. Les troupeaux ayant besoin de vastes pâturages, la vie est restée disséminée et a favorisé le régime patriarcal. La richesse se mesurant à l'étendue des troupeaux, l'homme le plus riche est le plus éloigné des voisins. Cette décentralisation favorise l'indépendance. Mais arrive une sécheresse, une épidémie, un fléau quelconque: les hordes de pasteurs nomades s'unissent et émigrent en masse vers les pays agricoles fertiles, volant et rasant tout sur leur passage. La loi de la tribu devient "le vol ou la mort". C'est là l'histoire de l'invasion de l'Europe par Attila et les Huns et l'histoire de l'invasion du sud-ouest des Etats-Unis par les Navajos venus du nord où ils vivaient des troupeaux de bisons.

Dans la toundra arctique, où le besoin de nourriture, de vêtement, de combustible et d'abri se fait constamment sentir, l'agriculture est impossible et la plante n'est guère utilisable directement par l'homme. Ce régime de vie a imposé aux Esquimaux une culture qui ne ressemble en rien à celle des autres Indiens.

Par contre, dans les terres tempérées et humides comme celles de l'Europe et de l'Amérique boréale, la diversité des conditions a permis la culture du blé et cette région est devenue le foyer d'élection de la civilisation moderne.

L'organisation de l'agriculture, qui exige une vie sédentaire, aboutit à l'établissement d'une civilisation pacifique. La forêt boréale est favorable à l'agriculture, mais elle demande tout de même une organisation à laquelle pouvaient difficilement prétendre les peuplades indiennes qui l'habitaient. La zone boréale est fertile, mais trop peut-être. L'agriculture y est une lutte continue contre la forêt. Qu'on abandonne un champ une couple d'années: immédiatement les petits bouleaux et les trembles s'en emparent. Dans un tel pays il semble plus facile de chasser; mais la vie errante et précaire du chasseur a aussi ses vicissitudes. Pour vivre de la forêt il faut lutter également. Pas de pitié pour le gibier, pas de pitié non plus pour l'homme s'il devient un obstacle. Le nomade de la forêt, identifié avec elle, devait nécessairement se pénétrer de cet esprit de cruauté qui est la loi des bois.

J'ai parlé jusqu'ici du rôle de la plante dans la vie de l'homme et dans la civilisation. De là aux aspects économiques de la botanique il n'y a qu'un pas. Pour tirer des végétaux le maximum de rendement ou pour lutter efficacement contre eux quand il y a lieu il importe

qu'on les connaisse à fond. Cette étude comporte plusieurs points. La morphologie nous met en contact intime avec la structure et le développement des organes. La physiologie nous initie aux phénomènes dont la plante est le siège. La génétique est l'étude de la transmission héréditaire des caractères. L'écologie est l'étude des relations des plantes avec l'habitat et la géographie botanique, celle de leur répartition à la surface du globe. La taxonomie vient mettre de l'ordre dans nos connaissances en groupant les plantes suivant leurs affinités. La paléobotanique enfin nous présente la répartition des végétaux à travers les époques géologiques.

Ces disciplines botaniques qui bénéficient de la coopération des sciences ont toutes des aspects économiques. L'étude des végétaux inférieurs, des bactéries, permet de reculer la frontière de la maladie. La connaissance des ferments a transformé les industries alimentaires, notamment celles des conserves et des liqueurs alcooliques.

L'exploitation rationnelle de la forêt et le reboisement reposent sur des bases écologiques. L'étude du tapis végétal nous renseigne sur les qualités du sol et favorise une colonisation bien comprise.

La paléobotanique est d'un grand secours dans la recherche des mines de charbon. La géologie en général y trouve d'ailleurs un auxiliaire précieux.

Tous les jours surgissent des problèmes légaux exigeant un recours aux données de l'écologie, de la morphologie et de la taxonomie. Tantôt il s'agira de déterminer le niveau des hautes eaux, tantôt d'étudier la transformation d'un habitat sous l'action de facteurs nouveaux. En d'autres circonstances, des études microscopiques permettront d'identifier des bois ou des textiles, de reconnaître la provenance d'un miel ou de déceler dans les produits alimentaires la présence de substituts.

Mais c'est surtout dans l'agriculture que se manifeste l'action de la botanique. L'étude de la physiologie végétale a conduit à la pratique des assolements et à l'emploi d'engrais chimiques.

Les plantes utiles sont assaillies par de nombreux ennemis: les mauvaises herbes, les insectes, les champignons parasites, les bactéries et les virus. Dans tous les pays, des équipes étudient les maladies des plantes et cherchent à y remédier. Les travaux des pathologistes sur la rouille du blé seule ont sauvé des millions de dollars.

Il ne suffit pas de cultiver les plantes dans les meilleures conditions et de lutter contre leurs ennemis. Les génétistes travaillent à l'amélioration des espèces cultivées, à la sélection de variétés type et à la production de races présentant des caractéristiques nouvelles. Ainsi on a tiré de la fève soja un nombre si considérable de variétés distinctes que cette plante est appelée à occuper une place de premier rang dans le commerce mondial. C'est même l'une des raisons pour lesquelles le Japon a fait la conquête du Manchoukuo, qui fournit les cinq sixièmes de la production mondiale de soja.

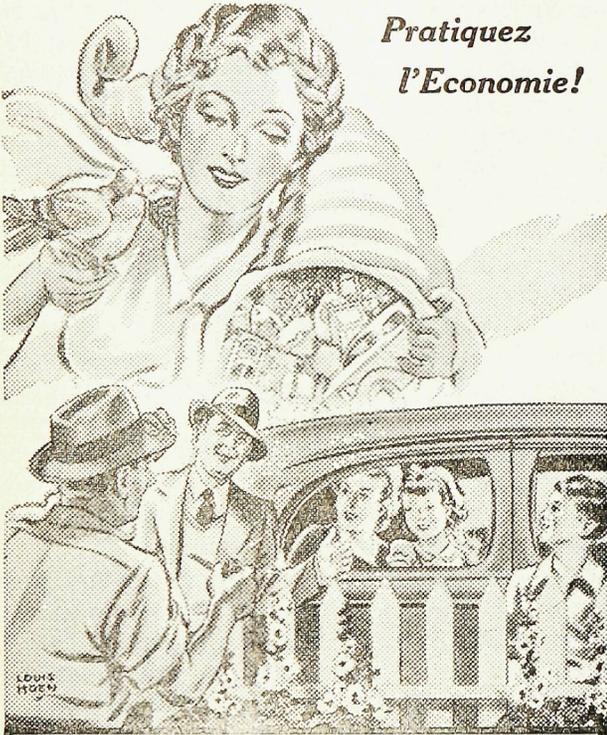
Un autre aspect botanique de l'agriculture est l'acclimatation des plantes industrielles. La domestication de plantes à caoutchouc et à huile a contribué puissamment en ces cinquante dernières années à transformer la vie à la surface du globe.

Le dernier mot sans doute n'a pas été dit. En ce qui concerne la province de Québec, une lacune vient d'être comblée par la création du jardin botanique de Montréal. Ce jardin est un lieu de récréation et d'éducation, mais

PAIX et BONHEUR

Vous Sont Assurés . . . Si Vous

Pratiquez
l'Économie!



LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Fondée en 1846

Coffrets de sûreté à tous nos bureaux

SUCCURSALES DANS TOUTES LES PARTIES DE LA VILLE

5529

LA
SUN LIFE
ASSURANCE
COMPANY
OF CANADA
ASSURE UNE
PROTECTION
COMPLÈTE

c'est aussi un centre de recherches où se poursuivront notamment des travaux de génétique et d'acclimatation. L'un des projets à l'étude est celui de l'osiericulture. La plupart des objets en osier utilisés dans la province sont importés de l'étranger. Le jour où l'on cultivera les osiers dans la province, soit nos espèces sauvages améliorées ou des espèces étrangères, un nouveau chapitre de l'histoire de la petite industrie sera ouvert. L'industrie domestique chez nous n'occupe à peu près que les femmes. La fabrication des objets d'osier pourra occuper les loisirs des hommes au cours de l'hiver. Où l'on voit qu'un simple problème d'acclimatation peut avoir une portée sociale qui n'est pas négligeable. Des travaux comme ceux-ci ne révolutionneront pas, comme l'a fait le caoutchouc, l'économie mondiale, mais ils contribueront néanmoins au progrès du pays.

Jacques ROUSSEAU
Institut botanique.

DES STIPULATIONS DE...

(suite de la page 8)

Cet aperçu du Code démontre que nos codificateurs ont posé de nombreuses exceptions aux règles juridiques en matière de responsabilité. Avec l'évolution qui change l'aspect des problèmes humains à résoudre dans tous les domaines, l'on peut prévoir que le législateur aura encore à toucher à la réglementation de la responsabilité. Espérons qu'il le fera avec succès.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les lois, publiques et privées, promulguées par le parlement fédéral et la législature québécoise, lois qui font exception au droit commun en matière de responsabilité.

Parfois la loi déclare elle-même que dans un cas déterminé, la responsabilité n'existera pas. Dans d'autres circonstances, elle limite cette responsabilité, ou elle permet les stipulations de non-responsabilité. Dans d'autres cas, au contraire, l'usage de ces clauses est défendu et la loi déclare que celui qui a encouru une responsabilité ne peut plus s'en dégager.

La loi des accidents du travail, la loi fédérale et provinciale des compagnies, la loi fédérale des chemins de fer, la loi relative au transport des marchandises par eau, et la loi de la Marine marchande contiennent des exemples intéressants de réglementation de responsabilité.

Une conclusion s'impose relativement à l'intervention du législateur québécois ou fédéral dans le champ des clauses d'exonération de responsabilité. Nous pouvons tenir pour certain que les exonérations de responsabilité sont nécessaires dans la vie moderne, puisque le législateur les adopte si souvent. De plus, la théorie des juristes maintenant que les articles 1053 C.C. et suivants sont d'ordre public est singulièrement affaiblie, puisque le législateur y déroge, sans même prendre la peine de mentionner que cette dérogation est exceptionnelle.

Jacques PERRAULT

(à suivre)

chez les anciens



Les chirurgiens-dentistes des classes 1912-13-14

LE 1er juin, dans les salons du Club canadien, se réunissaient les chirurgiens-dentistes de la classe 1913 à laquelle s'étaient jointes les classes 1912 et 1914 pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de leur doctorat.

Que de choses se sont passées depuis cette date. Déjà! il y a un quart de siècle, nous quittions l'université pour envisager l'avenir qui s'avérait brillant pour tous. L'occasion était belle de faire un retour en arrière et de revivre quelques-uns des bons moments de notre vie étudiante.

1913, c'était l'époque lointaine où tout heureux nous aimions, entre deux cours, encombrer la rue de nos fantaisies, de nos cris et de nos facéties; nous avions vingt ans, la jeunesse, l'espérance et l'avenir.

1913, c'était la belle époque où pour vingt cents nous dinions copieusement; nos besoins étaient moins impérieux; nous avions de grandes satisfactions pour "pas cher" et savions augmenter par mille et un truc notre argent de poche.

1913, c'était l'époque où nous travaillions pour apprendre: aussi avec quelle ardeur, quel désir de réussir nous nous efforcions de reconstituer une cavité à l'or adhésif. (Que nous importait si le patient devait rester deux ou trois heures sous la digue.) Quel enthousiasme nous avions devant une obturation faite au marteau automatique.

1913 pourrait rappeler encore bien des choses: incidents passés durant les cours de nos professeurs et de notre stage universitaire; mais pourquoi s'éterniser sur ce qui ne sera plus?

1913 nous rappelle ceux qui, comme nous, escomptaient l'avenir, mais hélas! ont dû payer à l'échéance venue trop vite; leur course étant finie, ils nous ont quittés pour un monde meilleur. Sept professeurs sont morts et plus nombreux sont nos confrères disparus.

Au banquet nous étions heureux de compter quatre professeurs: MM. les docteurs E. Dubeau, J. Nolin, L. Franchère et G. Kent, un cinquième, malade, s'était excusé: Dr A. Duhamel.

Malgré nos rangs de plus en plus clairsemés, vingt-cinq confrères étaient présents:

MM. les docteurs:

M. Fleury	E. Chaussé	P.E. Poitras
T. Asselin	H. Thibault	E. Seers
R. Charlebois	A. Dionne	J.A. Renaud
L. Hamelin	T. Lefort	L. Lemire

A. Comeau	L. Larocque	G. Séguin
W. Saint-Pierre	H. Julien	E. Charron
J. Lantier	P. Boutin	M. Dérome
A. Chamberland	X. Laberge	O. Cyr
	J. Béland	

Nous nous sommes séparés ayant vécu quelques heures un rêve devenu réalité, grâce à la gaieté de tous.

Paul-E. POITRAS

Coopération

IL existe une coopérative pharmaceutique dans notre province: les Pharmacies Universelles, Limitée, qui est un splendide exemple du succès que la coopération peut apporter en Pharmacie.

Cette Compagnie a tenu sa 8ème assemblée annuelle mercredi le 27 juillet à l'Hôtel Pennsylvanie. Un lunch a précédé l'assemblée que le président M. J.-B. Caron a ouverte à deux heures précises.

M. J.-B. Caron a passé en revue les principaux événements de l'année financière terminée. "Nous avons" "dit-il, "porté une attention particulière au mouvement en faveur de la stabilisation des prix du détail. "Pour les Pharmacies Universelles (groupe de pharmaciens détaillants) le progrès des pharmaciens en général "est une question vitale, et comme groupe nous "avons donné notre entière coopération à tous les "manufacturiers qui font un effort loyal pour la stabilisation des prix et par là protéger le profit du Pharmacien. Quant à nos principes, ils sont toujours les "mêmes. Notre coopérative fondée en 1930 est composée exclusivement de Pharmaciens licenciés. Nous ne "vendons qu'à nos actionnaires. La marchandise est "facturée aux prix de liste, ce qui diminue la tendance "à couper les prix. Les détaillants commencent à apprécier les principes de notre Maison puisque l'année qui "vient de s'écouler a été pour nous la meilleure à tous "les points de vue:— une augmentation remarquable "dans le nombre des actionnaires, dans le volume des "ventes, et dans les profits nets.

"Un cinquième dividende annuel de 8% sur le capital a été voté par vos Administrateurs.

"Des profits qui se chiffrent à au-delà de \$16,400.00 "ont déjà été distribués aux actionnaires, comme commission sur leurs achats.

"Des profits additionnels: \$1600.00 seront maintenant distribués aux membres comme commission supplémentaire sur leurs achats."

Monsieur Oscar Landry de Joliette, corrobore les remarques du Président: "Les Pharmacies Universelles "doivent toujours continuer à être un facteur pour

Spécialités :
Examen de la vue
Verres Correcteurs

Téléphone: HA. 5544

A. PHANEUF — A. MESSIER

OPTOMETRISTES-OPTICIENS

1767, RUE SAINT-DENIS MONTREAL
(Tout près de la rue Ontario)

Pitt, Leblanc & Montpetit

INGENIEURS CONSEILS

513 est, rue Rachel Montréal
AMherst 3983



Anderson & Valiquette

Comptables-Vérificateurs

J.-Charles Anderson, L.I.C.
Jean Valiquette, L.S.C., C.A., L.I.C.
Roméo Carle, L.S.C., C.A.
A. Dagenais, L.S.C., C.A.

84, RUE NOTRE-DAME OUEST
LAncester 2412

vichy célestins

prévient et soulage rhumatisme, goutte, dyspepsie et indigestion.—Eau de table fraîche et délicieuse.

Consultez votre médecin

AGENCE VICHY-CELESTINS
2087 Ave. McGill College - - Montréal

“l'amélioration et l'assainissement du commerce pharmaceutique. Une coopération intelligente est le fondement sur lequel repose notre progrès constant. Les manufacturiers savent qu'ils peuvent compter sur notre parole donnée. Les Pharmaciens qui ne veulent pas attendre indéfiniment une législation quelconque pour les protéger, entrent graduellement dans nos rangs.”

Monsieur Landry dit que les Pharmaciens qui savent calculer leurs charges fixes d'entrepôt, au lieu d'acheter des articles en grandes quantités, préfèrent acheter des quantités moindres de la coopérative, et épargnent ainsi de l'argent.

Parmi les remarques faites par M. Sydney Duckett, citons: “En limitant notre commerce strictement à nos actionnaires (qui sont tous des Pharmaciens licenciés) nous restreignons naturellement la rapidité de notre progrès, si l'on considère uniquement le volume des ventes. Cependant, serait-il logique que notre coopérative, dans le seul but de grossir son volume d'affaires, vende à n'importe quel épicier ou magasin, contribuant ainsi à détruire un principe important: la Pharmacie aux Pharmaciens? — Est-il logique pour notre coopérative d'encourager la vente des produits pharmaceutiques dans n'importe quel magasin? — Non — Nous avons toujours adhéré strictement à notre principe fondamental qui est de vendre seulement à nos actionnaires des Pharmaciens licenciés.— A cause de ceci, notre volume d'affaires n'est peut-être aussi gros qu'il pourrait l'être, cependant voyez les résultats splendides que nous avons obtenus. Est-il une maison d'affaires possédant un aussi petit capital que le nôtre, qui puisse se vanter de distribuer de tels profits à ses actionnaires? — Et nous avons fait cela tout en GARDANT la PHARMACIE pour les PHARMACIENS”.

“M. Sydney Duckett raconte alors un récent voyage de plaisir qu'il a fait en auto, et durant lequel, tout en passant une agréable journée, il a recruté quatre nouveaux membres pour cette organisation.”

Le bureau des Administrateurs élu pour cette année se compose comme suit:

MM. J.B. Caron	Montréal
C.E. Cléroux	“
Sudney Duckett	“
H.P. Fabien	Verdun
A. Gareau	Montréal
G.E. Galardo	“
L.A.A. Giroux	St-Lambert
R. Laferrière	Montréal
Oscar Landry	Joliette
Henri Laurent	Montréal

M. Albert Fréreault demeure secrétaire-trésorier.

Dr Lasalle Laberge

M. le docteur Lasalle Laberge, qui prendra bientôt charge de toutes les unités sanitaires de la province de Québec, a été nommé membre actif du comité provincial de défense contre la tuberculose.

CE QUE LES ANCIENS

écrivent . . .

Médecine —

- MARIN (Albéric) et LECLERC (Georges): "Etude comparative de trois agents pyrétogènes" *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no. 7, p. 688.
- MARIN (Albéric) et BERNIER (A.): "Ulcérations syphiloïdes à structure histologique d'épithélioma spino-cellulaire, guérissant par le traitement antisyphilitique" *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no. 8, p. 810.
- SMITH (Pierre): "La cholécystendèse ou cholécystostomie. A propos de 16 cas personnels". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no. 7, p. 691.
- LEFRANÇOIS (Charles): "Considérations sur deux cas de plaies par balle du gros intestin". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no. 7, p. 698.
- SIMARD (Raymond): "Les métrites cervicales". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no. 7, p. 703.
- PINARD (Marcel): "Heureux résultats thérapeutiques dans les tuberculoses cutanées et dans la lèpre avec certains extraits pancréatiques". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no. 7, p. 715.
- SAUCIER (Jean): "Prophylaxie de la poliomyélite". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no. 7, p. 717.
- CHARBONNEAU (J.-Henri): "Traitement précoce de la poliomyélite". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no. 7, p. 719.
- BOLDUC (A.): "Contrôle sanitaire du lait à Montréal". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no. 7, p. 724.
- POLIQUEIN (Paul-A.): "Perforations gratro-duodénales aiguës en péritoine libre". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no. 8, p. 813.
- DORE (Réal): "Cancer de la glande thyroïde". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no. 8, p. 821.
- SMITH (Pierre) et AUMONT (Gérard): "Dolichocôlon douloureux chez une jeune fille de 21 ans". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no. 8, p. 823.
- PAQUETTE (Jean-Philippe): "Défaillances de l'auscultation en tuberculose pulmonaire" *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no. 8, p. 825.
- AMYOT (Roma): "La sclérose en plaques". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no. 8, p. 829.
- GAUTHIER (Hermann): "Quelques considérations sur l'hémoptysie tuberculeuse et le pneumothorax artificiel". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no. 8, p. 838.
- GAGNON (Eugène): "La statistique au service de l'hygiène et de la clinique". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no. 8, p. 847.
- BRIEN (Jules): "Recherche et correction des déficiences physiques au cours de l'examen médical des enfants des écoles". *L'Union Médicale du Canada*, tome 67, no. 8, p. 853.
- DUSSAULT (Roland): "Élimination fractionnée de l'urobilinogène et de l'urobiline chez les cirrhotiques". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, no. 3, 7ième année, p. 137.
- NOVE-JOSSERAND (A.) et JUTRAS (Albert): "Cancer ulcéiforme de l'estomac. Difficultés diagnostiques". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, no. 3, 7ième année, p. 173.
- CARTIER (Georges E.): "Un aspect de la thérapeutique post-opératoire". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, no. 3, 7ième année, p. 185.
- POIRIER (Paul): "Le psoriasis en clientèle". *Le Journal de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, no. 3, 7ième année, p. 195.
- BISSON (Christophe): "Que faire en face d'un cas de poliomyélite déclaré?" *Les Annales Médico-Chirurgicales de l'Hôpital Sainte-Justine*, tome 3, no. 1, p. 11.
- BOILEAU (W.): "Réaction leucocytaire au cours des infections". *Les Annales Médico-Chirurgicales de l'Hôpital Sainte-Justine*, tome 3, no. 1, p. 16.
- DUBE (Edmond): "Considérations sur certaines affections chirurgicales abdominales de l'enfant". *Les Annales Médico-Chirurgicales de l'Hôpital Sainte-Justine*, tome 3, no. 1, p. 23.
- FAVREAU (J.-C.): "L'ostéomyélite du nouveau-né et du nourrisson". *Les Annales Médico-Chirurgicales de l'Hôpital Sainte-Justine*, tome 3, no. 1, p. 33.
- GAGNIER (L.-A. Jr): "Le radiognostic précoce chez l'enfant". *Les Annales Médico-Chirurgicales de l'Hôpital Sainte-Justine*, tome 3, no. 1, p. 38.
- LAPOINTE (Jean): "Cataracte congénitale: opération: guérison". *Les Annales Médico-Chirurgicales de l'Hôpital Sainte-Justine*, tome 3, no. 1, p. 43.
- LEVEILLE (Antonio): "Importance de la réaction à la tuberculine". *Les Annales Médico-Chirurgicales de l'Hôpital Sainte-Justine*, tome 3, no. 1, p. 57.
- MAJOR (Willie): "Évolution schématique d'un cas de leucémie myéloïde". *Les Annales Médico-Chirurgicales de l'Hôpital Sainte-Justine*, tome 3, no. 1, p. 63.
- RIVARD (J.-H.), THOMAS (E.) et CABANA (E.): "Un traitement des fractures supra-condyliennes de l'humérus chez l'enfant". *Les Annales Médico-Chirurgicales de l'Hôpital Sainte-Justine*, tome 3, no. 1, p. 90.
- SAUCIER (Jean): "Sur l'évolution favorable de la sclérose en plaques infantile". *Les Annales Médico-Chirurgicales de l'Hôpital Sainte-Justine*, tome 3, no. 1, p. 94.
- BLANCHARD (Georges-Aimé): "Observation d'un cas de diarrhée prandiale du nourrisson". *Les Annales Médico-Chirurgicales de l'Hôpital Sainte-Justine*, tome 3, no. 1, p. 103.
- MONGEON (Léo): "Ostéo-arthrite-coxo-fémorale tuberculeuse". *Les Annales Médico-Chirurgicales de l'Hôpital Sainte-Justine*, tome 3, no. 1, p. 109.
- ROUSSIN (Camille-A.): "Histoire clinique d'un cas de méningite séreuse, complication d'un processus pneumonique en évolution." *Les Annales Médico-Chirurgicales de l'Hôpital Sainte-Justine*, tome 3, no. 1, p. 115.
- QUESNEL (Albert): "Le saturnisme infantile". *Les Annales Médico-Chirurgicales de l'Hôpital Sainte-Justine*, tome 3, no. 1, p. 120.

Agronomie et Médecine vétérinaire —

- LOUIS MARIE (P.): "Votre Alma Mater" *La Revue d'Oka*, Vol. XII, no. 3, p. 71.
- LAJOIE (Paul): "Le cyanamide de calcium". *La Revue d'Oka*, Vol. XII, no. 3, p. 74.
- JOUBERT (Maurice): "Le plan de ferme". *La Revue d'Oka*, Vol. XII, no. 3, p. 77.
- DUMAINE (H.) et SEGUIN (E.): "Étude économique". *La Revue d'Oka*, Vol. XII, no. 3, p. 79.
- CAYOUILLE (Richard): "La résistance aux maladies". *La Revue d'Oka*, Vol. XII, no. 3, p. 83.
- LAFORCE (Marc): "Les pâturages". *La Revue d'Oka*, Vol. XII, no. 3, p. 87.
- ROY (J.B.): "Les Caisses populaires". *La Revue d'Oka*, Vol. XII, no. 3, p. 90.
- BOUCHER (Rosaire): "L'industrie laitière". *La Revue d'Oka*, Vol. XII, no. 3, p. 94.
- BOULAIS (Bernard): "Le sol et ses déficiences". *La Revue d'Oka*, Vol. XII, no. 3, p. 96.
- LAPALME (P.E.): "Orientation de l'industrie laitière". *La Revue d'Oka*, Vol. XII, no. 3, p. 103.
- VINCENT (Gérald): "La radiesthésie en agriculture". *La Revue d'Oka*, Vol. XII, no. 3, p. 104.

CR. 2188-S9

LA FERME ST-LAURENT LTÉE

LAIT — CREME — BEURRE

6768 RUE GARNIER

MONTREAL

Chambre 304 Tél. HARbour 0261*
57 OUEST, RUE SAINT-JACQUES,
Montréal.

J.-PAUL VERMETTE

Syndic licencié
Administration générale

CHerrier 1300

I. NANTEL

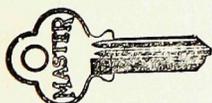
BOIS DE CONSTRUCTION — CHARBON

1717, rue Demontigny est (coin Papineau) Montréal

GASTON GAGNIER

ARCHITECTE
A.D.B.A.

308 Est, rue Ste Catherine
MONTREAL



LOCKSMITHS

H. CHENIER & SONS

375 Craig Street W.-LA. 5067

MIMEOGRAPHIE

Lettres circulaire, Bulletins, Listes de prix, Formules,
ouvrage en couleur, etc., etc.
Notre spécialité: Musique, transposition et arrangement.
Lettrage de tout genre sur toute sorte de "stencils".

CHARLES E. ROY. 1457, Ave McGill College.
HARbour 4336.

BEAUREGARD & BEAUDRY

AVOCATS

Edifice Thémis, Chambre 904
10 OUEST, RUE ST-JACQUES — HARbour 4139
Montréal.

Avec les hommages de

ROGER A. BEULLAC, LL.B.

Avocat au Barreau de Montréal

MONTREAL

Sciences commerciales —

BROUILLETTE (Benoît): "Le développement industriel du Port de Montréal". *L'Actualité Economique*, 14e année, Vol. 1, nos 3 et 4, p. 201.

TROTTIER (Louis): "Les droits de succession de la province de Québec". *L'Actualité Economique*, 14e année, Vol. 1, nos 3 et 4, p. 245.

LEBLANC (Gaston): "En route vers l'abîme". *Chambre de Commerce du District de Montréal*, juin 1938, p. 3.

CHAUSSE (Marcel): "Mes clients se plaisent-ils dans mon magasin?". *Chambre de Commerce du District de Montréal*, juin 1938, p. 8.

ROBIC (Raymond A.): "Les inventions et le droit qui en découle". *Chambre de Commerce du District de Montréal*, juin 1938, p. 13.

DESRISSAUX (Paul): "Les chambres des jeunes dans les Cantons de l'Est". *Chambre de Commerce du District de Montréal*.

FOREST (Jean-Paul): "En politique internationale!". *Chambre de Commerce du District de Montréal*, juillet 1938, p. 15.

Technique —

GOUGEON (E.-N.): "La convention des chimistes canadiens à Ottawa". *Technique*, Vol. XIII, no. VI, p. 261.

BUTEAU (Amédée): "Les cours techniques des grandes écoles québécoises". *Technique*, Vol. XIII, no. VI, p. 263.

LAROSE (Paul): "Le rôle de la chimie dans l'industrie textile". *Technique*, Vol. XIII, no. VI, p. 267.

WENDLING (And.-V.): "L'Ingénieur et l'Enseignement technique français". *Revue Trimestrielle Canadienne*, 24ème année, no. 94, p. 124.

PICHE (Paul-Emile): "Calcul des Débits en Tête des Machines à Papier". *Revue Trimestrielle Canadienne*, 24ème année, no. 94, p. 158.

MARION (Léo): "Les Alcaloides du Tabac". *Revue Trimestrielle Canadienne*, 24ème année, p. 170.

Hygiène sociale —

BEAUDOIN (J.-A.): "L'Ecole d'Hygiène sociale appliquée". *Revue Trimestrielle Canadienne*, 24ème année, no. 94, p. 185.

Sciences —

JUTRAS (Albert): "Protracted Roentgen Therapy of Pharyngeal Lymphosarcoma". *The American Journal of Roentgenology and Radium Therapy*, Vol. XXXIX, No. 5, May, 1938.

GARDNER (Gérard): "Le Labrador — hier et aujourd'hui". (suite) *Revue de l'Université d'Ottawa*, Vol. VIII, no. 3, p. 337.

Economie politique:

SAINT-PIERRE (R.P. Albert, O.P.): "A qui le Pouvoir? A qui l'Argent?". *Revue Dominicaine*, juillet-août 1938, p. 21.

BRUCHESI (Jean): "Canadian Unity and French Canadians". *Revue Trimestrielle Canadienne*, 24ème année, no. 94, p. 116.

Education —

YON (Armand, prêtre): "Un Educateur canadien: l'abbé Verreau". *Revue Trimestrielle Canadienne*, 24ème année, no. 94, p. 144.

CHARTIER (M. le chanoine Emile): "Promenade en forêt. La nuit en Amérique". *Revue de l'Université d'Ottawa*, Vol. VIII, no. 3, p. 273.

BASTIEN (Hermas): *Le Collège Stanislas de Paris*, Le Canada, 16 juillet 1938.
Le Collège Stanislas Canadien, 1er août 1938.

Théologies

GAUTHIER (Mgr Georges): "Quelques Pierres de Doctrine, par Son Eminence le Cardinal Villeneuve". *Revue de l'Université d'Ottawa*, Vol. VIII, no. 3, p. 269.

Quelques livres

LE BILINGUISME AU CANADA, par Hermas Bastien, 1 vol. 208 pages, Editions de l'A.C.F. à Montréal, 1938.

Ce volume expose la question du bilinguisme sous ses divers aspects que l'on dissocie à tort; l'aspect historique, l'aspect pédagogique, l'aspect psychologique. La dualité des langues provoque des luttes nationales; elle complique le problème de l'école; elle a enfin sa répercussion sur l'intelligence. Un problème aussi complexe ne manque de provoquer l'audace des simplificateurs. Il demeure, le parti-pris aidant, qu'on peut l'embrouiller à merci. L'auteur s'est gardé des excès habituels en pareil domaine. On lira cependant un livre audacieux dont l'exergue de Péguy: "Il faut gueuler la vérité" ne pouvait être plus appropriée.

L'ouvrage touche évidemment à un centre névralgique de notre vie nationale; l'enseignement de l'anglais. Qu'est-ce que l'enseignement bilingue? De la définition dépend toute la question. Au lieu de charger l'anglais de toute la responsabilité de nos déficiences, l'auteur préfère opiner que leur cause est peut-être dans l'insuffisance de l'enseignement du français. Au fait, voilà un livre qui ne se résume guère. Il faut le lire.

JOURNAL (1928-1934) par Julien Green, 1 vol. 300 pages, chez Plon, éditeur, Paris, 1938.

"Ce journal que je me propose de tenir le plus régulièrement qu'il me sera possible, m'aidera, je crois, à voir plus clair en moi-même. C'est ma vie entière que je compte mettre en ces pages, avec une franchise et une exactitude absolues... Que deviendra ce livre? Je n'en sais rien, mais ce sera pour moi une satisfaction de penser qu'il existe". C'est en ces termes que Julien Green commence la publication de ses feuillets intimes. Il s'y livre avec une telle bonne foi que tout de suite apparaît le romancier. Son but? Il veut immobiliser le passé qui fuit sans cesse. Dans quelle mesure se livre-t-il? Il ne faut pas trop exiger, et, de même que le *Journal* d'André Gide ne nous apprend pas grand-chose sur l'auteur, ainsi celui de Green nous laisse volontiers à notre désir d'en savoir davantage. Voilà qui rend mélancolique. Cette mélancolie nous empoigne à la lecture du début d'un roman inachevé; *Les pays lointains* et qui ne sera jamais repris, jamais terminé. Il faut que le lecteur achève lui-même le fragment difficile à oublier. *Journal* se place à côté de *Minuit*. La confession, comme les romans, affirme la perspicacité du visionnaire que Green ne serait pas s'il ne croyait à l'invisible.

ELEMENTA PHILOSOPHIAE THOMISTICAE, Tome II (Theodicia, psychologia, critica) par Emile Filion, p.s.s., Librairie Beauchemin, Editeur, Montréal, 1938.

Nous sommes heureux de présenter à nos lecteurs le tome second du nouveau manuel de philosophie de l'abbé Emile Filion. Nous avons déjà dit tout le bien que nous en pensions. Appréciation unilatérale, dira-t-on, avec raison.

Le manuel l'emporte sur celui en usage en nos séminaires, celui de l'abbé Lortie. Cependant, nous croyons deviner le réflexe des jeunes philosophes qu'embarassait déjà la science minime incluse dans les trois petits volumes antérieurs. En possession, des gros volumes de M. Emile Filion, nous craignons qu'ils ne se trouvent abasourdis. Songez qu'ils ont, en classe de philosophie, les sciences à effleurer, mathématiques, chimie et physiques, sans omettre les autres matières. S'ils parviennent à absorber cette riche substance, l'on ne pourra pas dire qu'ils ignorent le thomisme. Pourront-ils discuter des problèmes qui se posent dans le monde et qui ne sont pas précisément ceux de la spiritualité de l'âme? Nous aimons le croire, et cependant nous en doutons. Il serait bien regrettable que, faisant tant de philosophie, comme le remarquait un jour, Edouard Montpetit, nous continuions à avoir si peu de philosophes. *Est modus in rebus...*

Louons l'auteur de son travail. Souhaitons que les bacheliers aiment mieux ce manuel qu'ils n'aiment Lortie, une fois sortis du collège.

LES EVENEMENTS DE 1837 A SAINT-DENIS-SUR-RICHE-LIEU, par le Dr J.-B. Richard, brochure de 48 pages, à la Société d'Histoire régionale de Saint-Hyacinthe, 1938.

L'insurrection de 1837 aura au moins provoqué le goût de l'histoire régionale. Le centenaire a été l'occasion de commémorations variées; pèlerinages historiques, érections de monuments, etc... Ces événements ont duré ce qu'ont bien voulu les organisateurs. En revanche, les recherches d'histoire

régionale ont chance de persévérer. Dès qu'on y a pris goût, on s'en détache difficilement. Nous ne croyons pas qu'il y ait beaucoup de brochures sur les *Evénements de 37* plus denses que celles du Dr Richard. Nul mieux que lui pouvait évoquer les mânes des patriotes de Saint-Denis où il s'est établi, trente ans après les événements. Il a pu colliger le récit des témoins oculaires. Chercheur consciencieux, il a consulté tous les documents connexes aux faits. Il n'avait ensuite qu'à reconstruire, qu'à retisser la trame du drame. Il l'a fait avec piété, sobriété et élégance dans une brochure à conserver et à relire.

NOTRE PROBLEME POLITIQUE, par M. Léopold Richer, 1 vol. Edition de l'A.C.F. 1735, rue Saint-Denis, Montréal, 1938.

M. Léopold Richer, correspondant du *Devoir* à Ottawa, peut compter parmi ceux d'entre les Canadiens français les plus au courant de la politique fédérale. Observateur intelligent, témoin objectif, M. Richer suit avec une attention toujours soutenue une joute où notre avenir national est constamment engagé. Il nous rend, sur ce terrain, des services précieux.

A l'époque de la commission Rowell, le livre de M. Richer, "NOTRE PROBLEME POLITIQUE" paraît à point nommé. Au lieu d'un simple débat d'ordre juridique, M. Richer nous montre, derrière les formules légales, tout ce qui s'agite, et se combat, et se camoufle, de réalité sociales, économiques et culturelles.

L'auteur défend la thèse autonomiste, qui lui semble l'attitude historique, l'attitude fondamentale du Canada français. Mais il ne se fait aucune illusion sur les données du problème: "Notre avenir politique, écrit-il, la réalité politique le déterminera dans une très forte mesure. Nous voulons dire par là que les Canadiens français devront prendre des décisions sur des principes et des faits qu'ils n'auront pas posés. Mais si l'on veut absolument du séparatisme, les centralisateurs n'ont qu'à mettre leurs projets à exécution. Nous plaçons notre survivance nationale bien au-dessus d'une forme de gouvernement, d'un régime ou de partis politiques".

"*Notre Problème Politique*" est le livre d'un réaliste, qui n'aime pas à se payer de mots. Aussi, a-t-il tenu à ne pas livrer à la publication un livre bourré de notes, mais à étudier les données essentielles. La table des matières en donnera une bonne idée: Positions; La réforme de la constitution; Les tendances séparatistes; Les griefs des Canadiens français; La course à la réforme; La souveraineté du Canada; Contrat, institution ou entente; Conclusions.

L'ABITIBI, PAYS DE L'OR, par Emile Benoist.

L'Abitibi, pays de l'or, est le troisième volume du *Zodiaque* deuxième publié aux Editions du *Zodiaque*, à Montréal. Il est en vente dans toutes les librairies au prix de soixante-quinze sous, édition populaire, \$1.00, édition de luxe numérotée.

Ce livre est le premier du genre qui se publie chez nous. L'auteur, journaliste de carrière et spécialisé dans le grand reportage, a fréquenté l'Abitibi et le Témiscamingue, c'est-à-dire le Nord-Ouest québécois, depuis une quinzaine d'années. Il a été témoin de la transformation de cette vaste région par la colonisation d'abord et, ensuite, au cours des dix dernières années, par l'industrie minière. Il a connu les villes de Rouyn et de Noranda à leur naissance, alors qu'elles n'étaient encore que des agglomérations de tentes et de cabanes en billes perdues dans la forêt des épinettes noires. Plus récemment, il a vu naître et grandir, presque du soir au matin, les villes champignons de Val d'Or, de Sullivan, de Bourlamaque, de Malartic, d'O'Brien, grouillantes de vie, entourées d'invasibles banlieues. Des ces peuplements que détermine la course à l'or, il donne des descriptions aussi vraies que pittoresques et hautes en couleur.

Les pages qui sont consacrées à la colonisation démontrent que l'industrie minière ne nuit pas à l'ouverture des terres neuves mais qu'elle l'aide beaucoup, lui survient comme un adjutant précieux.

En compagnie de géologues, d'ingénieurs et de chimistes, l'auteur a assisté sur le terrain à la prospection scientifique de gisements aurifères, il est descendu au plus creux des mines. Tout cela, il le décrit de même que les procédés de l'usinage pour la récupération du métal précieux.

L'ouvrage, de 200 pages, est abondamment illustré et contient une carte de la région étudiée et de tout le Nord-Ouest québécois.

UNE SAINTE, DES DEMONS ET KIKI, roman, par T. Trilby, avec illustrations de Manon Iessel, chez Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

Sous ce titre énigmatique, *Une Sainte, des démons et Kiki*, Trilby, auteur adoré des enfants, montre une fois de plus l'étonnante diversité de ses dons de conteur. Il crée, cette fois encore, des personnages inoubliables.

Bureau: Jour et Soir
TEL. CALUMET 1168*

Résidence:
6623, BOUL. ST-LAURENT
TEL. CALUMET 1168

CHARLEMAGNE LUSSIER

B.A.—C.C.S.D.M.
NOTAIRE

6625, Boul. St-Laurent

MONTREAL

H. Labrecque I.C. G. Papineau, I.C. M. Caillour, I.C.
et Arpenteur

INGENIEURS CONSEIL

Les Ingénieurs Associés Limitée

10, RUE ST-JACQUES O.

MONTREAL

Pl. 3451

Dépositaires du Greffe F.C. Laberge A.G.

BIRON & POIRIER

NOTAIRES

14, EST RUE ST-JACQUES MONTREAL

GABRIEL HURTUBISE

Ingénieur-Conseil — Arpenteur-Géomètre

Tél. Harbour 5910

517, Boulevard St-Laurent

MONTREAL

QUEBEC

LARUE & TRUDEL, C.A.

Comptables Agréés

Ch. 525, 132, Rue St-Jacques Ouest — HARBOUR 4295

FREDERICK G. TODD

Architecte paysagiste

Aménagement urbain — Parcs publics et jardins privés

920, EDIFICE CASTLE,

MONTREAL

MARquette 9617

J. THEO. LEGAULT
J. THEO. LEGAULT, Jr
ELVIN LEGAULT

PLATEAU 6711

LEGAULT & LEGAULT

NOTAIRES

10 EST, RUE ST-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONE BELAIR 1351

Napoléon Beauchamp, B.A.A.

ARCHITECTE

Diplômé de l'Université de Montréal

82, RUE NOTRE-DAME OUEST

MONTREAL

La "Sainte", c'est Mlle Eléonore Mancel, une femme encore jeune mais qui mène en plein Paris la vie la plus provinciale. Ses nouveaux locataires vont se charger d'apporter quelque mouvement dans son existence: ce sont les "démons", une bande d'enfants terribles mais, au fond, charmants, que leur père, un Français vivant aux Indes, a envoyés à Paris pour leurs études. Une gouvernante et des serveurs hindous les accompagnent. Quant à Kiki, auriez-vous deviné que c'est un étonnant petit singe, inséparable compagnon des gentils "démons"?

La bonne demoiselle est d'abord sidérée par les habitudes et les façons de ses petits locataires, qui "colonisent" toute la maison. Mais voici qu'un terrible accident les prive de leur gouvernante hindoue: que vont-ils devenir en attendant que leur père puisse les rejoindre en France? Mlle Eléonore — qui l'eût cru? — se chargera d'eux. Et elle aura vite fait de devenir leur grande amie et de découvrir, à travers tant de jeunesse et tant de vie, des horizons qu'elle ne soupçonnait pas. Les dernières pages du livre vous diront comment toute son existence en sera changée...

Ce qui frappe dans ce véritable roman, c'est le bonheur avec lequel l'auteur sait être tantôt franchement comique, tantôt profondément émouvant, au long d'un récit plein de pittoresque et d'inattendu.

NATHALIE OU LES ENFANTS DE LA TERRE, roman, par André Billy, chez Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

Voici le roman le plus considérable qu'ait publié André Billy. Au sortir de ce triomphe littéraire que fut *L'Approbaniste*, le grand écrivain, en nous donnant un autre chef-d'oeuvre de la formule exactement opposée, nous fait apprécier une fois de plus son étonnante faculté de renouvellement.

André Billy est parti apparemment de cette idée, qu'en les temps troublés que nous vivons, le lecteur a besoin avant tout d'évasion et d'"aération". Il fut une époque où la lecture était la grande joie de tout un peuple, où les auteurs les plus cotés (de Victor Hugo à Stendhal et à Balzac) se plaisaient à composer des oeuvres qui arrachaient leurs lecteurs — en les dépaysant complètement — aux soucis dont l'humanité n'a jamais été exempte. *Les Misérables* ou *La Chartreuse de Parme* sont de cette veine. Sans vouloir blesser la modestie de l'auteur des *Enfants de la Terre*, disons que sa nouvelle production s'y rattache aussi incontestablement.

Au sortir du XVIIIe siècle qui lui a inspiré une charmante *Sophie Arnould* et un truculent *Diderot*, André Billy s'est attaqué au Second Empire, époque brillante mais secrètement troublée, la dernière des dictatures que notre pays a subies. Napoléon III régnait, dominait dans le faste et la gloire; mais les survivants de 48 veillaient dans l'ombre, multipliaient leurs menaces et leurs attentats.

Que, dans le tourbillon, la frénésie de l'autre siècle, le jeune peintre Didier Baumier, fils d'un très haut magistrat, l'un des favoris de l'Empereur, se soit épris de la fille d'un massacré du 2 Décembre... Qu'un jeune paysan, abouché — comme Nathalie elle-même — à la société secrète dite des *Enfants de la Terre*, se laisse aller dans un moment d'héroïque folie à tirer sur "Badinguet"... Voilà un drame qui trouvera sa naphothéose — romantique et humaine — aux heures tragiques de la Commune. Chemin faisant, tandis que le public se sera laissé emporter au charme d'une intrigue passionnelle et policière, les lettrés se seront réjouis de savourer de grands morceaux comme "les baricades de 51" comme "les peintres de Barbizon", comme "la Cour impériale" qui, à eux seuls, assureraient déjà la réputation d'un romancier.

Livre à part, épopée d'un tour apide, pleine de grandeur et de simplicité, fersque d'histoire aux couleurs pittoresques, évocation de paysages forestiers, roman d'amour, *Nathalie ou les Enfants de la Terre* est à la fois tout cela. Le succès qu'on doit prédire au livre peut rénover un genre fameux qui a fourni au roman français plusieurs de ses immortelles réalisations.

(suite à la page 23)

ULRIC BOILEAU LIMITÉE

ENTREPRENEURS-GÉNÉRAUX

4869, RUE GARNIER

MONTREAL

CEUX QUI S'EN VONT

M. L.-J.-S. Morin, avocat, ancien professeur à l'Université de Montréal, est décédé le 3 juillet son domicile, à Outremont, à l'âge de 67 ans.

Né à Lavaltrie en 1870, M. Morin fit ses études classiques au Collège de Montréal et à la Faculté de droit de l'Université Laval de Montréal. Il fut admis à la pratique de sa profession en 1895 et fit partie de la société légale *Taillon, Bonin & Morin* jusqu'à la mort de sir L.-O. Taillon survenue en 1923. Il devint alors le chef de la société *Morin Laramée & Morin*. Il fut nommé professeur de droit criminel en 1904 et Conseil du roi en 1910.

M. Morin fut candidat conservateur dans le comté de l'Assomption à l'élection fédérale de septembre 1911, aviseur de la cité de Maisonneuve de 1899 à 1917, trésorier du Barreau de Montréal en 1911.

Le 7 janvier 1899, il épousait Mlle Auréa Desjardins, fille de l'hon. Alphonse Desjardins. Il laisse dans le deuil trois fils, Louis et Jean, avocats, et Paul, médecin, ainsi que des petits-enfants.

Me Alexandre Rivest, avocat, de Joliette, est décédé à l'âge de 43 ans, après une longue maladie.

Les funérailles ont eu lieu à la cathédrale de Joliette.

Outre sa femme, née Ledoux (Jeannette), lui survivent quatre enfants: René, Claude, Bernard et Gaston; deux frères, Philias et Eugène; une soeur, Mme William Martin, tous de Joliette; son père, M. Gaspard Rivest, lui survit également.

Me Jean Fauteux, avocat bien connu, est décédé le 5 juillet à l'hôpital Notre-Dame, après une longue maladie. Il était âgé de 42 ans. Né à St-Benoît en 1895, le défunt avait fait ses études classiques au séminaire de Ste-Thérèse et son droit à l'Université de Montréal. Admis à la pratique de sa profession en 1920, il faisait partie de l'étude légale Poisson et Fauteux. Il avait été élu conseiller au Barreau de Montréal pour l'année 1936-1937; l'année suivante, il était nommé examinateur du Barreau.

Lui survivent: sa femme, née Charron (Ninon), qu'il avait épousée en 1924; son fils, Jacques; son père, J. Alfred Fauteux, de Perkins Mills; ses soeurs, Carmel (Mme Paul Rhéaume), de Perkins Mills, et Jeannette (Mme Noël Labrosse), de Monte-Bello. Il était le neveu du sénateur André Fauteux.

Me Fauteux s'était activement occupé de politique dans l'intérêt du parti conservateur; il avait été candidat aux élections fédérales et provinciales dans le comté de Maisonneuve. Parfait gentilhomme, sa courtoisie lui a toujours valu l'estime et le respect de ses concitoyens.

Le docteur Napoléon Lambert, qui fut dix ans chef du bureau municipal d'hygiène, est décédé le 28 août, à l'âge de 69 ans, après une longue maladie.

Né aux Trois-Rivières en 1869, il fit ses études au Séminaire des Trois-Rivières. Il avait été reçu médecin à l'Université Laval de Montréal en 1895.

Il pratiqua toujours la médecine aux Trois-Rivières. Il fut un des premiers médecins de l'hôpital St-Joseph, auquel il fut attaché une trentaine d'années.

Il laisse sa femme, née Désilets (Aimée), deux filles: Gertrude et Monique, une soeur, Mme Yvon Trudel.

Le Dr Arsène Godin, de Willow-Brunch, Saskatchewan, est décédé le 27 août à l'hôpital de Saint-Jean à l'âge de 58 ans.

Après avoir terminé ses études médicales à l'Université Laval de Montréal en 1907, alors qu'il était président des étudiants de la faculté de médecine, il partit pour Willow-Bunch le 30 octobre de la même année. Il fut le premier médecin de la ligne du C.P.R. passant à Régina. En 1909, il bâtit l'hôpital Pasteur.

Il a complété ses études en Europe, à New-York, à Chicago et à Rochester. Il fut tour à tour ou simultanément président général de l'A.C.F.C., fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste de Willow-Bunch; fondateur de l'Union Chorale, fondateur de l'école Lemieux, fondateur du parlement modèle et des Soirées de Conférences.

Le docteur Godin a su mériter l'estime de ses compatriotes. Voici ce que publiait le *Patriote de l'Ouest* en date du 29 décembre 1937: "A d'autres plumes plus autorisées appartient l'honneur de célébrer dignement un grand patriote, qui n'a cessé de consacrer sa vaillance, ses talents, son dévouement sans borne à l'avancement intellectuel chez nous. Pourtant, qu'on me permette cet hommage d'infinie gratitude envers un insigne fondateur de la région; qu'il nous a été donné d'apprécier hautement, l'ayant vu à l'oeuvre depuis au delà de 30 ans."

Lui survivent: une soeur, Mme Euclide Brosseau, (Marie-Louise Godin), et deux frères, MM. Amédée et Joseph, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

QUELQUES LIVRES

(suite de la page 22)

LE RENDEZ-VOUS DU SOIR, par Marcelle Tinayre, roman, chez Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris, 1938.

Le précédent roman de Mme Marcelle Tinayre, *La porte rouge*, nous contait l'histoire d'un jeune amour brisé par l'immense convulsion où allait sombrer la monarchie française.

Le rendez-vous du soir, qui paraît aujourd'hui, est une fresque étendue sur vingt années, où l'on voit deux êtres brutalement séparés se perdre, se chercher, se croiser sans le savoir, à travers le monde et les événements prodigieux de la Révolution. Nous suivons — émigrée en Angleterre — cette Delphine de Vauvigné que Mme Marcelle Tinayre a su rendre si vivante, si touchante, et qui, dans sa douceur, sa courageuse résignation, sa noble dignité, s'impose comme une grande création romanesque.

Nous voici à Paris avec Mme d'Aizy, que nous allons voir arrêtée, et comme son cousin Hérauld de Séchelles, guillotiné. Nous voici, en suite, en Vendée, en pleine guerre des Chouans, auprès d'un étonnant héros: Perceforêt. Puis nous suivons Delphine, devenue veuve, et la petite Babiolle jusqu'aux États-Unis, où l'enfant, devenue jeune fille, se mariera... Et sa mère, enfin, revient en France.

Puis en 1810... Quel changement dans la ville, la société, les moeurs façonnées par le génie napoléonien! Delphine ne reconnaît que les ombres et les débris du passé. Tout la déçoit et la repousse, mais elle sait maintenant ce qu'elle est venue chercher: Gérard de Sevestre qui, après bien des luttes et des souffrances, vit obscurément à la campagne, sans avoir voulu se rallier à l'Empire. Plus que l'espace et le temps, un malentendu a séparé les amants. Il faut que Delphine reconquière Gérard... Et tous deux vont l'un vers l'autre. Ils mettent leurs pas dans les pas d'autrefois et ils se retrouvent enfin comme à un rendez-vous mystérieux qu'ils se seraient donné au soir de leur jeunesse.

Avec cet épisode, qui justifie le titre du roman, *Le rendez-vous du soir* (Flammarion, éditeur, un volume: 18 fr. 50) Mme Marcelle Tinayre clôt l'admirable et émouvante histoire de Gérard et de Delphine sur des pages qui sont l'honneur du roman français.

ARBRES ET FORETS, par Léon Pardé, ancien Conservateur des Eaux et Forêts, ancien Directeur des Ecoles forestières et de l'Arboretum national des Barres, et Maurice Pardé, Professeur à la Faculté des Lettres et à l'Ecole des Ingénieurs hydrauliciens de l'Université de Grenoble. Un vol. in-16 (Collection Armand Colin, 103, Boulevard Saint-Michel, Paris).

"Arbres et Forêts"... sujet grandiose qu'il fallait traiter à la fois en poètes et en techniciens, en géographes et en forestiers... C'est ce qu'ont voulu faire les auteurs de cet ouvrage et ils y ont parfaitement réussi.

Dans une première partie, ils examinent les conditions générales de la végétation forestière, leurs facteurs naturels, et la part est grande qu'ils font aux facteurs humains, à "l'homme

Le Fonds des Anciens

MEMBRES FONDATEURS (100 DOLLARS OU PLUS)

Sa Grandeur Monseigneur GEORGES GAUTHIER	LALLEMAND, M. Jean
BARIL, Docteur Georges	*LANCTOT, M. Henri
CASGRAIN & CHARBONNEAU	LANGEVIN, Dr Stephen
DANDURAND, l'hon. R.	LEFEBVRE, Olivier
DECARY, Arthur	LEVEILLE, Arthur
DEMERS, l'hon. Philippe	MARION, Dr Donatien
*DUBE, Docteur J.-E.	MASSON, Dr Damien
DUBEAU, Docteur Eud.	MAURAUULT, Olivier
*FRIGON, Augustin	NADEAU, M. Hervé
GAGNON, Paul	PIETTE, Mgr J.-V.
GAUDREAU, Dr Stanislas	*ST-JACQUES, Dr Eugène
*GOUIN, Léon Mercier	*THEBAUD, Docteur Jules
GROULX, M. Henri	UNION MEDICALE DU CANADA
	VALLEE, M. Arthur

MEMBRES DONATEURS (DE 5 À 100 DOLLARS EXC.)

Sa Grandeur Monseigneur A.-E. DESCHAMPS	FONTAINE, T.-A.
AMOS, Arthur	FORGET, Son Exc. Mgr A.
BARIBEAU, Docteur C.	GAGNE, Docteur J.-Emm.
BEAUBIEN, l'hon. C.-P.	GAREAU, Alexandre
BECOTTE, Docteur H.	GINGRAS, Abbé J.-Bernard
BEGIN, Docteur Philippe	FISCH, Dr Herm.
BELHUMEUR, Dr Géd.	JARRY, Docteur J.-A.
BOHEMIER, Dr P.-S.	LABARRE, J.-P.
BOURBEAU, Roméo	LADOUCEUR, Dr Léo
BRAULT, Docteur Jules	LAFERRIERE, René
BRUCHESI, Jean	LANCTOT, Jean
BRUNAUULT, S. E. Mgr H.	LANCTOT, J.-Philippe
BUISSON, Arthur	LANGLOIS, S. E. Mgr J.-A.
CHAMPAGNE, Dr J.-A.	LAURENT, Docteur E.-E.
CHARBONNEAU, J.-N.	LEONARD, Dr D.
CHARTIER, Chanoine E.	MALLETTE, Mme Marie
CHAUSSE, Fernand	MIRON, Numus
CHOUVON, Docteur E.-J.	PARIZEAU, Docteur T.
DAVID, Athanase	PERRIER, Hector
de MONTIGNY, Roland	PRINCE, Dr J.-B.
DEROME, Jules	ROY, F.-X.
DESY, Anatole	SAINT-DENIS, Dr J.-A.
DUBE, Docteur Edmond	SAINT-JACQUES, Jean
DUPUIS, Armand	SMITH, Alexander
ECOLE SUP. DE MUSIQUE	SMITH, Dr C.-G.
FERLAND, C.-F.	TRUDEAU, Dr Raphaël
FERRON, Docteur Alph.	VEZINA, François

Prière d'adresser toute souscription au trésorier,
HENRI GROULX, 515 est, rue Sherbrooke, Montréal.

destructeur et créateur de forêts", à tout ce qui se rapporte au traitement et à l'aménagement des forêts. Une seconde partie traite des forêts de notre globe, de leurs types principaux, de leur répartition, de leurs richesses. La troisième partie étudie, dans le même esprit, les forêts françaises, quelques-uns de leurs aspects généraux, et elle s'étend aux essences exotiques, comme aux essences indigènes ou naturalisées. La quatrième partie offre un exposé succinct, et cependant détaillé, de tous les services rendus par la forêt. Des chiffres, des statistiques nombreuses indiquent les quantités croissantes de bois que chaque pays consomme par centaines de milliers, voire par millions de mètres cubes.

Ce livre sans doute s'adresse à l'étudiant, au spécialiste, mais son but est aussi de fournir à toute personne cultivée des renseignements simples sur les facteurs et la répartition géographiques de la végétation forestière, sur le traitement, l'aménagement, l'utilité des forêts. Il s'adresse donc à un très large public. Il intéressera, instruira et plaira; tous les amis des arbres et des forêts voudront le posséder dans leur bibliothèque.

LES ENGAGÉS DU GRAND PORTAGE, par Léo-Paul Desrosiers, roman, 1 vol. in-16, 210 pages, Gallimard, N.R.F. éditeurs, 43, rue de Beaume, Paris VII, 1938.

Ce roman canadien, peint par touches larges et vraies la guerre des fourrures, telle qu'elle était menée vers 1830, au grand dommage des Indiens Peaux-Rouges, entre les compagnies pelletières. Ni couleur locale, ni grandiloquence, ni fausse sensibilité. M. Léo-Paul Desrosiers, que l'on tient d'un commun accord pour le meilleur romancier canadien d'aujourd'hui, conte, au plus simple, ce qu'il connaît et ce qu'il imagine. Les aventures de Nicholas Montour, son héros, passionneront plus d'un lecteur.

Ajoutons que ce roman d'aventures peut être mis entre toutes les mains.

Notice biographique.— Léo-Paul Desrosiers naquit à Berthier-en-haut, province de Québec, Canada, d'une vieille famille de cultivateurs, occupant la même terre, depuis que leurs ancêtres forésiens et normands, émigrèrent dans la Nouvelle France, vers 1635. Léo-Paul Desrosiers fit ses études primaires à Berthier, ses études secondaires au Collège de Joliette. Après ses trois années de Droit à l'Université, il entra comme correspondant parlementaire au *Devoir*, journal montréalais. En 1922, il épousait Marie-Antoinette Tardif, connue dans le monde des lettres canadiennes sous le pseudonyme de Michelle Le Normand. Déjà à cette époque, des articles avaient signalé au public le talent de Léo-Paul Desrosiers. Dans l'automne 1922, il publiait son premier livre: *Ames et Paysages*, recueil de longues nouvelles, qui obtint le prix d'Action Intellectuelle. En 1927, L.-P. Desrosiers abandonna le journalisme pour devenir sous-chef aux journaux français à la Chambre des Communes, Ottawa, poste qu'il occupe encore.

En 1931, il publiait son premier roman: *Nord Sud*, qui attira l'attention de M. Gallimard. Mais six ans devaient s'écouler avant que M. Desrosiers offrit à la N.R.F. son nouveau roman: *Les Engagés du Grand Portage*.

À Montréal, M. Desrosiers a encore publié aux éditions du *Devoir*, un volume de nouvelles *Le Livre des Mystères*, 1936, et à l'automne, 1937, un volume: *L'Accalmie*.

LES PRECURSEURS DE LENINE, par Maurice Paléologue, de l'Académie française — Ambassadeur de France, 1 vol. 247 pages, chez Plon, éditeur, 8 rue Garancière, Paris, 6e.

Lénine et le communisme ont fait l'objet de bien des études. Autour du dictateur et de la doctrine de Marx s'est constituée toute une bibliothèque. Maintenant que le communisme fleurit, on trouve à la doctrine des antécédents. On trouve à Lénine des prédécesseurs dont il n'aurait que poussé les tendances à l'extrême. Ce livre de Maurice Paléologue démontre cependant un aspect nouveau du communisme: "le bolchévisme n'est pas un épisode de l'histoire russe; c'est un mal organique du peuple russe".

Cela expliquerait pourquoi le communisme ne peut s'implanter dans tous les pays. Cependant, s'il réussit à faire des adeptes à travers le monde, n'est-ce pas que d'autres peuples peuvent, grâce à certaines circonstances historiques et sociales, réaliser chez eux l'état psychique du peuple russe? En Russie, le bolchévisme règne parce qu'il correspond au nihilisme slave. En dehors de Russie, il s'implante et prolifère parce qu'il satisfait à une carence de mystique sociale.

L'ouvrage de Maurice Paléologue abonde en aperçus historiques. Il provoque la réflexion, car les méthodes des tsars peuvent être courantes en d'autres contrées et amené les mêmes bouleversements.

Secrétariat de la Province de Québec

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

DE MONTRÉAL

Fondée en 1873

TRAVAUX PUBLICS

• **INDUSTRIE** •

TOUTES LES BRANCHES DU GÉNIE

1430, RUE SAINT-DENIS MONTRÉAL

Téléphones :

Administration — LANCASTER 9207
Laboratoire Provincial des Mines — LANCASTER 7880

PROSPECTUS SUR DEMANDE

Honorable ALBINY PAQUETTE,
Ministre

JEAN BRUCHESI
Sous-Ministre

PRINCIPAUX COURS:

•

Mathématiques
Chimie
Dessin
Electricité
Minéralogie
Arpentage
Mines
Machines Thermiques
Construction Civiles
Génie Sanitaire
Résistance des Matériaux
Physique
Descriptive
Mécanique
Hydraulique
Géologie
Economie Industrielle
Métallurgie
Voirie
Ponts
Chimie Industrielle
Finances
Laboratoires de Recherches
et d'Essais

MINISTÈRE DU SECRÉTARIAT DE LA PROVINCE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Jusqu'à septembre dernier, plus de la moitié de nos institutrices rurales recevaient un traitement dérisoire. Désirant mettre fin à cette situation humiliante pour la Province, le Secrétariat a augmenté considérablement le fonds des écoles publiques. L'on peut dire, sans crainte, qu'à l'heure actuelle, 90% des institutrices reçoivent au moins trois cents dollars par année.

Le Secrétariat de la Province tient à ce que l'instruction soit répandue dans toutes les régions de la province. C'est ainsi que les progrès de la colonisation, dans l'Abitibi et le Témiscamingue, ont rendu nécessaire l'érection d'au moins deux cents écoles.

Le Secrétariat de la Province subventionne, chaque année, l'Instruction Publique à tous les degrés. Outre les allocations qu'il donne aux universités et aux collèges classiques, il contribue au maintien de l'enseignement primaire dans les villes et dans les campagnes.

Le Conseil de l'Instruction Publique, formé en nombre égal des évêques de la Province de Québec et de laïques, s'occupe spécialement des programmes d'études, et il dirige l'enseignement primaire. Le Secrétariat de la Province voit à la réalisation des projets adoptés par le Conseil de l'Instruction Publique, et à l'administration en général.

JEAN BRUCHESI,
Sous-ministre

HONORABLE ALBINY PAQUETTE,
Ministre.



Les trois merveilles...

Ce n'est pas seulement au Canada et chez ses compatriotes, qui étaient naturellement fiers de lui, que le Curé Labelle faisait impression.

Que de portraits vivants, burinés avec force éloges, des journalistes de France et de Belgique tracèrent à leurs lecteurs de l'extraordinaire Curé canadien. C'est ce qui faisait dire à l'un d'entre eux: "Trois choses m'ont particulièrement étonné en parcourant le Canada: les

chutes Niagara, la foi du peuple et le Curé Labelle."

Nous pourrions multiplier les citations d'écrivains français ou belges, sur notre héros, mais retenons ce qu'en disait M. de la Brière, en 1890, dans "Le Soleil" de Paris: "L'apôtre de la charrue et du nom français, dans sa simplicité paysanne, dans son énergie de colon et dans son obstination pratique, est demeuré lui-même et supérieur à ses titres nouveaux."

Dow
CROWN STOUT
DOUBLE STOUT

Tonique Idéal

ANÉMIQUES CONVALESCENTS NOURRICES

La National Breweries s'intéresse à la jeunesse. Chaque année, elle contribue généreusement aux différentes organisations sportives, en particulier les clubs de baseball de notre province.

La Compagnie assure à ses employés des conditions de travail hygiéniques, un service médical complet, des congés et allocations en maladies et une pension de retraite.